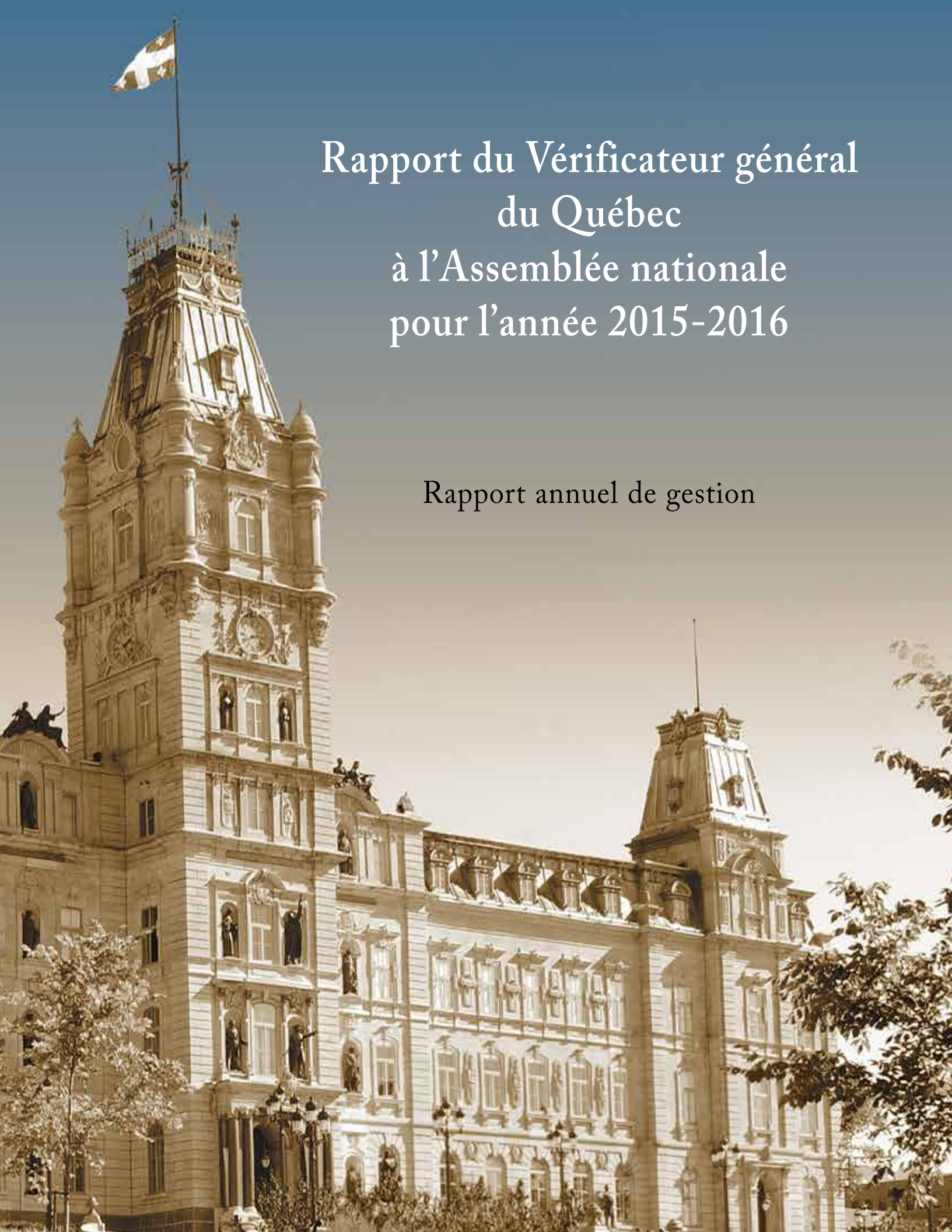




Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016

Rapport annuel de gestion



**Rapport du Vérificateur général
du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2015-2016**

Rapport annuel de gestion

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.



Québec, octobre 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général. Ce rapport fait état des résultats obtenus pour l'année financière 2015-2016 et constitue la quatrième reddition de comptes à l'égard des objectifs du *Plan stratégique 2012-2015*, celui-ci ayant été prolongé d'une année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La vérificatrice générale,

Guylaine Leclerc, FCPA, FCA

Table des matières

Message de la vérificatrice générale	1
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	3
Rapport de validation de l'auditrice interne	4
Faits saillants	5
Sommaire des résultats liés aux orientations stratégiques	7
Aperçu de l'organisation	9
Utilisation des ressources financières	16
Interventions terminées	19
Reddition de comptes selon le plan stratégique	21
Au service de l'Assemblée nationale dans la perspective d'un développement durable	22
Orientation 1. Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle	
Pour une saine gestion des fonds publics	27
Orientation 2. Contribuer à la saine gestion de l'administration publique	
Un employeur recherché, reconnu pour son expertise	30
Orientation 3. Être un employeur de choix	
Une institution performante	33
Orientation 4. Améliorer nos pratiques de façon continue	
Orientations stratégiques 2016-2019	36
Exigences législatives ou gouvernementales	37
États financiers audités	41
 Annexes et sigles	 59

Message de la vérificatrice générale



C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2015-2016*. Ce rapport fait le bilan d'une année bien remplie et présente les résultats liés aux objectifs énoncés dans le *Plan stratégique 2012-2015*, lequel a été prolongé d'une année.

Au cours de ma première année à la tête de l'organisation, j'ai eu le plaisir d'échanger avec l'ensemble du personnel par l'entremise de rencontres sectorielles. Celles-ci m'ont permis de confirmer la justesse d'une conviction qui m'habitait lorsque j'ai joint le Vérificateur général : le professionnalisme et la compétence des membres du personnel. Ceux-ci sont fiers de faire partie d'une organisation compétente, efficiente et animée par une volonté d'améliorer de manière continue ses pratiques. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier tous les employés de leur engagement et des efforts qu'ils déploient pour accomplir notre mission.

Je tiens également à souligner l'importante contribution que M. Jean Cinq-Mars, commissaire au développement durable, a apportée au cours des sept dernières années. Son mandat s'étant terminé cet été, nous avons récemment accueilli dans notre équipe son successeur, M. Paul Lanoie. Je suis persuadée que ce dernier saura faire profiter l'organisation de son bagage professionnel en matière de développement durable.

En 2015-2016, nous avons élaboré le *Plan stratégique 2016-2019*. Celui-ci s'articule autour de trois orientations. D'abord, nous voulons cibler nos interventions afin qu'elles aient un maximum d'impact pour les parlementaires. En audit de performance, auparavant appelé vérification de l'optimisation des ressources, nous allons entre autres travailler sur les technologies de l'information. Il s'agit en effet d'un secteur dans lequel des sommes considérables sont investies annuellement. De plus, nous avons entrepris la modernisation de nos outils de communication, ce qui nous permet d'élargir la diffusion des résultats de nos travaux.

Demeurer à l'affût des meilleures pratiques afin que nos travaux restent efficaces tout en conservant leur grande qualité constitue notre deuxième orientation. Nous mettrons d'ailleurs en place un système intégré de planification et de suivi des ressources et nous amorcerons un virage vers un environnement de travail sans papier.

Quant à la troisième orientation, elle se concentre sur nos ressources humaines. Nous allons notamment miser sur le développement de l'expertise des membres de notre équipe et nous continuons de travailler sur la mobilisation du personnel.

Le nouveau plan stratégique a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 juin 2016 et il est disponible sur notre site Web.

Par ailleurs, nous nous sommes vu confier un nouveau mandat en avril 2015. Il consiste à formuler une opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans le rapport préélectoral que publiera le ministre des Finances en 2018. Je pourrai également faire part de tout commentaire qui découlerait de nos travaux. Il s'agit là d'un mandat stratégique, notamment en raison de son importance pour l'exercice de la démocratie.

D'autre part, au cours de l'exercice 2015-2016, comme cela a été le cas pour les années précédentes, le recrutement de ressources compétentes détenant l'expérience qui correspond à nos exigences a représenté un défi de taille. La situation demeure préoccupante, particulièrement en audit de performance, d'autant plus que la force du Vérificateur général réside dans la qualité de son personnel. Nous comptons donc poursuivre nos efforts quant à l'élaboration et à la mise en place de mesures pour favoriser l'attraction, la fidélisation et la mobilité interne du personnel.

Enfin, nous continuerons à travailler en collaboration avec les membres de la Commission de l'administration publique. Les échanges que nous avons eus avec eux au cours de l'année ont été des plus fructueux. Je désire que nos travaux continuent de répondre efficacement aux besoins des parties prenantes que sont les parlementaires et la population.

Je vous invite donc à lire notre rapport annuel de gestion qui comprend l'information nécessaire à la compréhension de notre mission et qui présente nos réalisations.

La vérificatrice générale,



Guylaine Leclerc, FCPA, FCA
Québec, le 6 octobre 2016

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'année financière, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été maintenus de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2012-2015*, qui a été prolongé d'une année.

Le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour 2015-2016 :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques ;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables.

La vérificatrice générale,



Guylaine Leclerc, FCPA, FCA

Québec, le 6 octobre 2016

Les membres du comité de direction au 31 mars 2016

Jean Cinq-Mars, B. Sc. (Honours) M. A. P.
Vérificateur général adjoint
et commissaire au développement durable

Marcel Couture, CPA, CA
Vérificateur général adjoint

Jean-Pierre Fiset, CPA, CA
Vérificateur général adjoint

Serge Giguère, CPA, CA
Vérificateur général adjoint

Lucie Roy, CPA, CA
Directrice – Cabinet, communications
et affaires stratégiques

Rapport de validation de l'auditrice interne

Madame Guylaine Leclerc

Vérificatrice générale

J'ai procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information présentés dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'année 2015-2016, année qui s'est terminée le 31 mars 2016. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la vérificatrice générale. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur les travaux que j'ai réalisés au cours de mon examen.

Mon examen s'est appuyé sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par The Institute of Internal Auditors (Institut des auditeurs internes). Mes travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les explications et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'année 2015-2016 ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

L'auditrice interne,

A handwritten signature in blue ink that reads "Lorraine Paradis".

Lorraine Paradis, CPA, CA
Québec, le 6 octobre 2016

Faits saillants

Au cours de 2015-2016, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a déposé à l'Assemblée nationale le résultat de 15 vérifications de l'optimisation des ressources (VOR) de nature courante et réalisé 234 audits d'états financiers et d'autres informations financières. Les conclusions d'une vérification particulière portant sur les contrats en technologies de l'information ont également été publiées.

Des modifications législatives ont été apportées à la loi constitutive du Vérificateur général en avril 2015. L'organisation a ainsi le mandat de donner son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans le rapport préélectoral que publie le ministre des Finances. Cette opinion fera l'objet d'un rapport qui sera publié avant la tenue d'élections générales.

L'année 2015-2016 a aussi été celle de l'élaboration du *Plan stratégique 2016-2019*. Ce plan a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 juin 2016 et est disponible sur notre site Web. Le présent rapport constitue la quatrième et dernière reddition de comptes à l'égard du *Plan stratégique 2012-2015*, plan que nous avons décidé de prolonger jusqu'au 31 mars 2016.

Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle

Au cours de 2015-2016, 5 de nos rapports ont été examinés par la Commission de l'administration publique (CAP). D'autre part, les travaux effectués en 2015-2016 ont porté, entre autres, sur des enjeux majeurs de l'administration publique concernant les 6 secteurs déterminés dans notre plan stratégique. De plus, des travaux ont été menés auprès de sociétés d'État, comme nous le permet notre loi depuis 2013. Nommons par exemple Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec et la Société des loteries du Québec (Loto-Québec). Quant aux recommandations formulées par la CAP lors de 6 auditions, 15 des 20 recommandations ont été suivies. Par ailleurs, les membres de la CAP qui ont répondu au sondage se sont déclarés satisfaits des travaux du Vérificateur général.

Contribuer à la saine gestion de l'administration publique

Le pourcentage des recommandations ayant donné lieu à des progrès satisfaisants a diminué et s'est établi à 57 % au cours de la dernière année. La baisse est plus marquée dans le secteur de la vérification financière. Le Vérificateur général a mené une réflexion et diverses consultations en vue d'améliorer le taux d'application des recommandations qu'il formule aux entités dans ses VOR. Le processus de suivi qu'il a actualisé vise à accroître l'imputabilité des entités quant à l'application des recommandations. Ce nouveau processus met l'accent, d'une part, sur la qualité des plans d'action préparés pour appliquer les recommandations et, d'autre part, sur l'appréciation annuelle de la mise en œuvre de ces plans.

Être un employeur de choix

Le Vérificateur général fait face à d'importants défis par rapport aux ressources humaines, et ce, dans un contexte concurrentiel. Il doit attirer des ressources hautement qualifiées et les maintenir en poste ; les difficultés se font sentir particulièrement dans le secteur de la VOR et dans la région de Montréal. Des mesures ont été mises en œuvre, mais ces défis demeurent cruciaux pour la qualité de nos travaux. Le taux élevé de maintien en poste au cours de la dernière année, soit 93 %, nous a permis d'atténuer les difficultés associées à l'attraction des ressources.

Améliorer nos pratiques de façon continue

Afin de suivre l'évolution des normes de certification, la méthodologie applicable à la VOR et celle relative à l'audit des états financiers font l'objet d'une révision. Ces méthodologies contribuent à la rigueur et à l'efficacité de nos vérifications.

Par ailleurs, 81 % des actions du *Plan d'action en environnement 2013-2015* (prolongé d'une année) étaient accomplies au 31 mars 2016. Le prochain plan nous permettra de poursuivre les efforts en la matière.

Sommaire des résultats liés aux orientations stratégiques¹

Nous présentons ci-dessous un résumé des résultats obtenus au terme de l'exercice 2015-2016, donc pour les quatre dernières années. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, le *Plan stratégique 2012-2015* a été prolongé d'un an.

	Cible 2012-2015 (plan prolongé d'un an)	Résultats obtenus
Orientation 1 : Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle.		
Nombre de rapports portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique (1.1.1).	1 par secteur (6 secteurs)	Cible atteinte les 4 années
Nombre de rapports examinés par une commission parlementaire (1.1.2).	10	Examen d'au moins 10 rapports pour 1 des 4 années (moyenne de 6 par année)
Pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les trois ans suivant leur publication (1.1.2).	75 %	Plus de 75 % au cours des 2 dernières années
Pourcentage des rapports d'audit portant sur des états financiers ne contenant pas d'opinion modifiée (1.1.3).	100 %	Pour les 4 années : de 87 à 98 %
Nombre de commissions parlementaires (autres que la CAP) dont des membres ont participé à une rencontre d'information pour les sensibiliser au concept de développement durable et à ses principes (1.1.4).	2 nouvelles commissions	Cible non atteinte
Pourcentage des recommandations de la CAP faisant l'objet d'un suivi (1.2.1).	70 %	Cible toujours atteinte
Nombre de membres de la CAP informés du rôle du VGQ dans les 6 mois suivant leur nomination (1.2.2).	Tous les nouveaux membres	100 % des membres, 2 années sur 4 (total global de 80 %)
Nombre de membres de la CAP sondés se déclarant satisfaits à l'égard des travaux du VGQ (1.2.3).	Tous les membres	Membres satisfaits 2 années (non sondés les 2 autres années)
Orientation 2 : Contribuer à la saine gestion de l'administration publique.		
Pourcentage des recommandations du VGQ formulées aux entités donnant lieu à des progrès satisfaisants (2.1.1).	70 %	Pour les 4 années : de 57 à 66 %
Pourcentage des plans d'action reçus des entités à la suite d'une demande de la CAP et répondant aux attentes du Vérificateur général (2.1.1).	100 %	100 % en 2013-2014 ; pour les autres années : de 91 à 96 %

1. Les chiffres entre parenthèses renvoient au numéro de l'objectif dans le plan stratégique.

	Cible 2012-2015 (plan prolongé d'un an)	Résultats obtenus
Nombre d'actions quant au partage des connaissances avec des membres de l'administration publique et des responsables de la gouvernance (2.1.2).	3 actions, notamment en développement durable	Plus de 3 actions chaque année (aucune en développement durable en 2015-2016)
Orientation 3 : Être un employeur de choix.		
Pourcentage des personnes sélectionnées qui acceptent une offre d'emploi (3.1.1).	90 %	Pour les 4 années : de 73 à 89 %
Délai moyen pour pourvoir les postes (3.1.1).	6 semaines	De 7 à 15 semaines
Taux de maintien en poste (3.1.2).	88 %	Atteinte de la cible 3 années sur 4 (de 85 à 93 %)
Moyenne des années d'expérience cumulées chez le VGQ (3.1.2).	8 années	Retrait de l'indicateur en 2013-2014
Indice de satisfaction des employés (3.1.2).	8 sur 10 d'ici 2015	Cible atteinte en 2014-2015 lors du sondage triennal
Mise au point d'une stratégie de gestion des connaissances et des compétences (3.2.1).	Adoption d'ici 2013	Stratégie adoptée en 2012-2013
Taux d'application des mesures incluses dans la stratégie de gestion des connaissances et des compétences (3.2.1).	90 % d'ici 2015	Cible atteinte en 2014-2015
Moyenne du nombre de jours de formation, par personne (3.2.1).	8 jours	Cible atteinte les 4 années
Orientation 4 : Améliorer nos pratiques de façon continue.		
Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de certification (4.1.1).	100 %	100 % les 4 années
Nombre de processus de gestion ou de vérification et d'outils technologiques faisant l'objet d'une évaluation (4.1.1).	2	Au moins 2 processus ou outils évalués chaque année
Degré de mise en œuvre des plans d'action découlant de l'évaluation des processus et des outils technologiques (4.1.1).	Mise en œuvre complète selon l'échéancier	Cible atteinte 2 des 4 années
Élaboration d'un cadre de gestion environnementale (4.2.1).	Adoption d'ici 2013	Cible atteinte en 2012-2013
Degré de mise en œuvre du plan d'action découlant de l'adoption du cadre de gestion environnementale (4.2.1).	100 % au 31 mars 2015	81 % au 31 mars 2016

Aperçu de l'organisation

La *Loi sur le vérificateur général*, adoptée en juin 1985, encadre les activités de l'organisation. Cette loi a pour objet de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. C'est pourquoi le Vérificateur général du Québec (VGQ) est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

La vérification législative comporte, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, la vérification financière, celle de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les énoncés de politique et les directives, la vérification de l'optimisation des ressources (VOR), ainsi que les vérifications particulières effectuées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor².

La vérification financière comprend l'audit d'états financiers et d'autres informations financières. Elle a pour but de fournir l'assurance raisonnable que les états ou les informations sont exempts d'anomalies significatives. Dans le cadre de ce type de vérification, nous procédons également à la vérification de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives pour les opérations ayant une incidence financière significative sur les états financiers. Un rapport ou une lettre d'observations découle de ces travaux lorsque des déficiences ayant trait, entre autres, aux contrôles internes doivent être portées à l'attention des responsables de la gouvernance ou de la direction.

Le Vérificateur général peut demander à un cabinet de comptables professionnels agréés du secteur privé d'effectuer en tout ou en partie un audit des états financiers d'une entité faisant partie de son champ de compétence, mais il demeure responsable des travaux. En 2015-2016, l'audit des états financiers de 41 entités a été confié à des cabinets du secteur privé. Les honoraires de ces cabinets sont supportés par les entités lorsque moins de la moitié des revenus de ces dernières viennent du fonds consolidé du revenu ou d'autres fonds administrés par un organisme public, ou des deux à la fois. Dans toutes ces situations, le processus d'appel d'offres est sous la responsabilité du Vérificateur général. Des audits sont également menés conjointement par le Vérificateur général et des cabinets du secteur privé nommés par décret du gouvernement. En 2015-2016, ce type d'audit a été réalisé pour 6 sociétés d'État³.

Certaines entités du secteur public peuvent, en vertu de leur loi constitutive, confier la vérification de leurs livres et comptes à des cabinets de comptables professionnels agréés du secteur privé. Dans de tels cas, le Vérificateur général exerce un droit de regard. Ce droit lui permet d'obtenir notamment les états financiers audités, d'examiner les dossiers de l'auditeur externe et de demander des travaux supplémentaires, s'il y a lieu.

Le Vérificateur général publie annuellement un rapport à l'Assemblée nationale dans lequel il peut faire part de ses commentaires sur la forme et le contenu des documents d'information financière, notamment les prévisions de dépenses et les états financiers consolidés du gouvernement.

2. Étant donné que le rapport annuel de cette année porte sur le *Plan stratégique 2012-2015*, nous employons les mots et les expressions désignant les différents types de vérification utilisés dans ce plan.
3. Les sociétés visées sont la Caisse de dépôt et placement du Québec, Hydro-Québec, Investissement Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec et la Société des loteries du Québec (Loto-Québec).

D'autre part, la VOR comprend la vérification de la qualité et du fonctionnement des systèmes et des procédés que l'entité emploie pour s'assurer que les ressources à sa disposition sont utilisées de manière économique, efficiente et efficace. Elle inclut également les travaux suivants : les vérifications de la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable* menées par le commissaire au développement durable ; les vérifications de l'utilisation des subventions accordées par les organismes publics et les organismes du gouvernement. Ces missions ne mettent pas en cause le bien-fondé des énoncés de politique et des objectifs des différents programmes.

De plus, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le Vérificateur général doit réaliser tous les trois ans des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de sept sociétés d'État⁴. Ces travaux peuvent être intégrés dans ses missions de VOR ou faire l'objet d'un rapport distinct.

Le gouvernement ou le Conseil du trésor peut aussi confier à l'organisation une vérification particulière sur toute matière qui est de sa compétence, que ce soit en vérification financière ou en VOR. Il appartient au Vérificateur général de déterminer les travaux qu'il juge nécessaires et de rendre public son rapport à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, des modifications législatives ont été apportées à la *Loi sur le ministère des Finances* et à la *Loi sur le vérificateur général* en avril 2015. Ainsi, le ministre des Finances doit dorénavant préparer un rapport préélectoral dans lequel il présente, entre autres, les prévisions et les hypothèses économiques apparaissant dans le plan budgétaire, les prévisions des composantes du cadre financier du gouvernement et les prévisions de dépenses. Le Vérificateur général doit donner son opinion sur la plausibilité de ces prévisions et de ces hypothèses ; son rapport est joint au rapport préélectoral, lequel est publié dans les jours précédant la fin d'une législature.

Champ de compétence

Le champ de compétence du Vérificateur général se rapportant à la vérification financière s'étend à tous les fonds et autres biens publics du gouvernement et de ses organismes. Le Vérificateur général peut également auditer à sa convenance les états financiers des établissements publics faisant partie des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Pour la vérification de l'optimisation des ressources, son champ de compétence englobe, outre les entités faisant partie du champ de compétence pour la vérification financière, tous les organismes publics et gouvernementaux qui ne produisent pas d'états financiers ainsi que les bénéficiaires de subventions versées par ces organismes. La décision d'entreprendre une VOR demeure à la discrétion du Vérificateur général, sauf à la Caisse de dépôt et placement du Québec où une entente avec le conseil d'administration doit être conclue.

L'organisation compte sur des équipes multidisciplinaires qui lui permettent de procéder à des vérifications auprès de ces nombreuses entités dont les activités touchent divers secteurs.

4. Les sociétés visées sont Investissement Québec, La Financière agricole du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) et la Société québécoise des infrastructures.

Structure organisationnelle

Le nombre d'employés au 31 mars 2016 s'établissait à 262, comparativement à 257 en 2015. De ce nombre, 53 % étaient affectés au secteur de la vérification financière, 28 % à la VOR, 7 % aux services-conseils et 12 % à l'administration. Le nombre d'équivalents temps complet pour l'année a été de 249 (243 en 2014-2015). Le tableau 1 montre la répartition du personnel par catégories d'emplois. Le lecteur trouvera à l'annexe 1 l'organigramme au 31 mars 2016.

Tableau 1 Employés par catégories d'emplois (au 31 mars)¹

	2016		2015		2014	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Cadres	35	13	38	15	39	15
Professionnels	208	80	198	77	195	76
Techniciens et personnel de bureau	19	7	21	8	22	9
Total	262	100	257	100	256	100

1. Les employés occasionnels ne sont pas pris en compte.

Au cours de 2015-2016, 18 personnes (27 en 2014-2015) ont quitté volontairement leur emploi. Parmi celles-ci, 5 ont pris leur retraite (5 en 2014-2015). Des 18 employés, 11 faisaient partie du personnel professionnel de vérification (19 en 2014-2015). Le taux de maintien en poste a été de 93 %, comparativement à 89 % en 2014-2015.

Indépendance

La *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure l'indépendance de l'organisation. Ainsi, l'Assemblée nationale procède à la nomination d'une personne pour un mandat non renouvelable de 10 ans à la suite d'une motion présentée par le premier ministre et adoptée par au moins les deux tiers des membres.

Le Vérificateur général ne facture pas ses services aux organismes publics et aux organismes du gouvernement. Le financement de ses activités provient uniquement des crédits accordés par l'Assemblée nationale. Son code de déontologie, qui est mis en ligne sur son site Web, intègre les exigences quant à l'indépendance figurant dans le code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec. D'autre part, tous les membres du personnel doivent signer annuellement une déclaration relative à l'indépendance et à la confidentialité.

Gestion des risques

Nous avons ciblé trois catégories de risques pouvant avoir des effets indésirables sur l'atteinte des objectifs de l'organisation : ceux qui porteraient atteinte à notre crédibilité, ceux qui entacheraient notre réputation et ceux qui réduiraient indûment notre capacité organisationnelle. La *Politique de gestion des risques* (disponible sur le site Web du Vérificateur général) vise notamment à assurer la continuité des activités de vérification et à protéger les actifs informationnels.

Le comité de direction supervise l'application de cette politique. En 2015-2016, le coordonnateur de la gestion des risques a effectué à l'intention du comité deux redditions de comptes sur l'application de la *Politique de gestion des risques*. Le comité de direction examine l'efficacité des mesures d'atténuation prises à l'égard de ces risques en vue de les maintenir à un niveau acceptable.

Cette année, comme pour les deux années précédentes, le niveau de contrôle pour la quasi-totalité de nos risques est adéquat ou tolérable. Cependant, de nouveau cette année, les mesures mises en œuvre n'ont pas permis d'atténuer suffisamment le risque lié à la rareté des ressources humaines en VOR.

Plusieurs postes étaient vacants en VOR au début de l'exercice 2015-2016. Au cours de l'année, des affichages ont été tenus, ce qui a permis de diminuer le nombre de postes vacants de ce secteur. Nous envisageons pour 2016-2017 de favoriser davantage la mobilité intersectorielle, par exemple entre le secteur de la vérification financière et celui de la vérification de l'optimisation des ressources, afin d'offrir de nouveaux défis aux professionnels et de combler en partie à l'interne nos besoins en VOR. En contrepartie, nous intensifierons le recrutement universitaire pour le secteur de la vérification financière.

Communications

Le Vérificateur général cherche à entretenir de bonnes communications avec ses divers interlocuteurs. Il est à l'écoute des parlementaires et du public. L'organisation se rend disponible également pour expliquer le contenu de ses rapports aux médias. En vue de rendre ses travaux plus accessibles, elle présente certains rapports sous forme de vidéo depuis mai 2016. Le Vérificateur général est aussi présent sur le réseau social professionnel LinkedIn.

De même, l'organisation encourage des communications professionnelles continues avec le personnel des entités vérifiées. Elle désire aussi que les échanges soient plus fréquents avec les responsables de la gouvernance.

Le maintien d'un bon climat de travail dans l'organisation et le désir de mobiliser le personnel autour des objectifs stratégiques commandent des moyens de communication diversifiés et adaptés à la réalité organisationnelle. En effet, une bonne part du personnel est amenée à se déplacer fréquemment dans les entités gouvernementales.

La politique portant sur les communications, tant internes qu'externes, comporte les objectifs suivants :

- présenter une information fiable, pertinente et claire découlant des résultats de nos travaux ;
- rendre compte de façon transparente des différentes facettes de notre mandat ;
- favoriser l'adhésion du personnel aux valeurs et aux orientations du Vérificateur général ainsi que sa mobilisation ;
- faciliter l'écoute des divers intervenants afin de répondre avec diligence à leurs questions ;
- mettre en évidence notre souci d'indépendance, notamment par la neutralité politique ;
- maintenir de bonnes relations avec les entités vérifiées ;
- maximiser les retombées de nos travaux ;
- favoriser notre participation à l'évolution de la vérification législative sur les scènes nationale et internationale.

Plaintes et allégations

Le processus de traitement d'une plainte ou d'une allégation consiste d'abord à nous assurer qu'elle concerne le mandat du Vérificateur général. Par la suite, en nous basant sur divers critères, dont la récurrence et la vérifiabilité de la plainte ou de l'allégation, nous prenons une décision quant à la pertinence d'effectuer des travaux ; le cas échéant, nous en déterminons l'ampleur ainsi que le moment où ils seront réalisés. À la lumière des observations faites lors des travaux, nous évaluons si les autorités gouvernementales concernées et les parlementaires doivent être informés, et ce, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*. D'autre part, selon la nature de leur plainte ou de leur allégation, certaines personnes sont invitées à la communiquer à une ou à plusieurs entités qui pourraient les aider par rapport à la situation portée à notre attention.

Au cours de l'exercice 2015-2016, 99 nouvelles plaintes et allégations ont été portées à l'attention du Vérificateur général (2014-2015 : 122). Comme par les années passées, elles visent principalement des organismes publics (notamment les ministères) et des organismes du gouvernement. Le tableau 2 présente un sommaire des plaintes et des allégations.

Tableau 2 Plaintes et allégations

	2015-2016		2014-2015	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
À l'extérieur du champ de compétence				
Sujet	18	18	22	18
Entité visée	10	10	13	11
	28	28	35	29
Dans le champ de compétence				
Concernant des rapports récents ou des rapports potentiels	33	34	37	30
Non fondées ¹	9	9	8	7
Autres ²	29	29	42	34
	71	72	87	71
Total	99	100	122	100

1. Pour conclure qu'une plainte est non fondée, nous nous basons principalement sur les connaissances acquises par notre personnel lors de missions d'audit d'états financiers ou de VOR, par exemple le contenu de certaines lois ou de certains règlements.

2. Cette catégorie comprend les plaintes et allégations qui ne remplissent pas les critères pris en compte pour la réalisation de travaux de vérification. Par exemple, certaines sont trop vagues et d'autres portent sur un sujet pour lequel nos travaux n'auraient pas, à notre avis, de valeur ajoutée.

Les plaintes et les allégations à l'extérieur du champ de compétence touchent des sujets ou des entités qui ne peuvent faire l'objet de travaux du Vérificateur général en vertu de la loi qui le gouverne. À titre d'exemple, l'organisation ne peut mettre en cause le bien-fondé d'une politique ou d'un objectif de programme ni demander d'apporter une modification à une loi ou à un règlement. Il ne lui appartient pas non plus de se pencher sur un cas qui a déjà été examiné par une cour de justice ou un tribunal administratif ni d'examiner la gestion d'une municipalité.

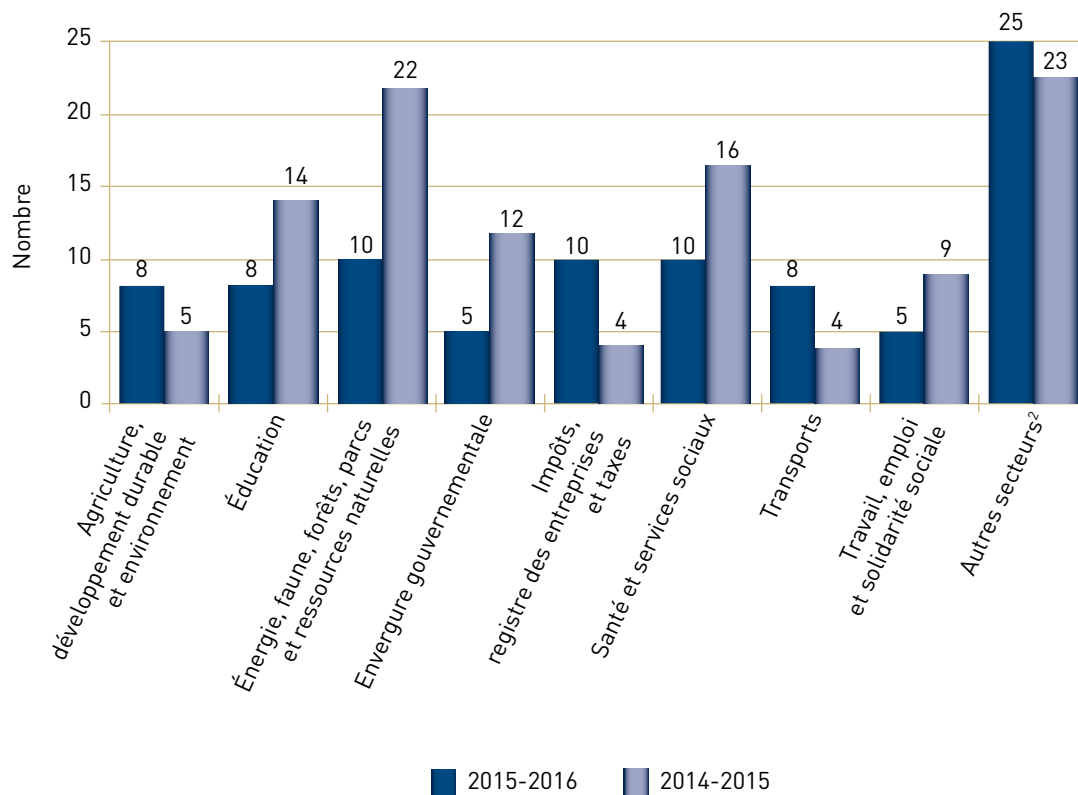
Parmi les plaintes et les allégations qui font partie du champ de compétence du VGQ, certaines concernent des rapports récents ou des rapports potentiels. Le tableau 3 montre la répartition de ces plaintes et de ces allégations.

Tableau 3 Plaintes et allégations concernant des rapports récents ou potentiels

	2015-2016	2014-2015
Plainte ou allégation reçue après que le VGQ a traité le sujet dans un rapport publié au cours des dernières années	10	4
Objet de la plainte ou de l'allégation intégré dans des travaux en cours ou prévus	11	9
Sujet associé à un projet qui pourrait être réalisé ultérieurement	12	24
Total	33	37

La figure 1 illustre la répartition des plaintes et allégations par secteur d'activité.

Figure 1 Plaintes et allégations par secteur d'activité¹



1. Les données excluent les 10 plaintes et allégations visant des entités qui sont à l'extérieur du champ de compétence du VGQ (13 en 2014-2015).
2. La catégorie Autres secteurs comprend 14 entités en 2015-2016 (14 en 2014-2015).

Collaborations professionnelles

Notre organisation collabore avec différents partenaires, notamment les autres vérificateurs législatifs, en siégeant à différents comités du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) et en participant à des groupes d'intérêt de ce dernier. De même, plusieurs gestionnaires participent à divers groupes de travail de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. M^{me} Guylaine Leclerc, vérificatrice générale, est membre du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada depuis avril 2016. Auparavant, M^{me} France Alain, directrice principale des services-conseils, y a siégé pendant cinq ans. En outre, M. Marcel Couture, vérificateur général adjoint, est membre du Conseil des normes d'audit et de certification de CPA Canada.

Coopérations internationales

Le Vérificateur général partage son expertise avec plusieurs organisations étrangères, principalement francophones, vouées au contrôle des finances publiques.

Comme nous le faisons tous les deux ans, nous avons accueilli deux stagiaires dans le cadre d'un programme de coopération internationale administré par la CCAF-FCVI inc. (Fondation canadienne pour la vérification intégrée) et financé par Affaires mondiales Canada. En septembre 2015, ces deux auditeurs du Contrôle Supérieur de l'État du Cameroun se sont joints à notre organisation pour un stage de neuf mois.

Par ailleurs, M^{me} Guylaine Leclerc, vérificatrice générale, et M. Marcel Couture, vérificateur général adjoint, ont rencontré en mai 2015 M^{me} Theresa M. Grafenstine, inspectrice générale de la Chambre des représentants des États-Unis. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur leurs responsabilités et leurs rôles respectifs, ainsi que sur le type de travaux réalisés dans chaque organisation.

En octobre 2015, M^{me} Leclerc a pris part à une conférence sur la gestion des finances publiques, laquelle s'est tenue à Dakar, au Sénégal. La vérificatrice générale a alors prononcé une allocution dans laquelle elle a présenté des exemples de réformes qui ont été mises en œuvre par des comptables et des auditeurs du secteur public afin de renforcer la gestion des finances publiques au Québec.

Au cours du même mois, M. Couture a rencontré une vingtaine de représentants du National Audit Office de la République populaire de Chine. À cette occasion, il leur a présenté la mission du Vérificateur général ainsi que la nature des interventions réalisées par l'organisation.

Utilisation des ressources financières

Les crédits disponibles pour 2015-2016 ont été de 29,1 millions de dollars (tableau 4). Ils ont été utilisés pour les charges liées à la rémunération et au fonctionnement ainsi que pour l'acquisition d'immobilisations. Le recours moindre que prévu à des services professionnels explique principalement les crédits inutilisés (1,2 million de dollars). Ces crédits ont été périmés en totalité.

Tableau 4 Utilisation des crédits annuels (en milliers de dollars)¹

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Crédits disponibles	29 104	28 568²	27 412
Crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement ³	(27 645)	(26 993)	(26 287)
Crédits utilisés pour les immobilisations	(307)	(327)	(333)
Crédits inutilisés	1 152	1 248	792
Détail des crédits inutilisés			
Crédits liés à la rémunération et au fonctionnement périmés par le Vérificateur général	1 104	620	175
Crédits périmés liés aux immobilisations	48	28	22
Crédits reportés à l'exercice suivant	–	600	595

1. Nous avons établi ces données en prenant en considération les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les chiffres excluent la charge d'amortissement.
2. Les crédits disponibles de l'exercice 2014-2015 ont été réduits de 623 000 dollars, le Vérificateur général ayant adopté la même cible de réduction des dépenses que celle fixée aux ministères et organismes.
3. Les crédits excluent la charge d'amortissement. Pour l'exercice 2015-2016, cette charge est de 286 000 dollars et les charges totales se chiffrent à 27 931 000 dollars.

Le tableau 5 expose les ressources financières consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les trois derniers exercices. Rappelons que les ressources financières sont composées des crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement ainsi que de la charge d'amortissement. Les coûts qui se rattachent à chaque activité sont les coûts directs (main-d'œuvre, honoraires professionnels et frais de déplacement) et les frais généraux (loyer, télécommunications et autres), qui sont répartis en proportion des heures de travail effectuées. Il est à noter que les honoraires de vérification assumés par les entités sont exclus du tableau. La section États financiers audités présente l'utilisation des crédits par catégories de dépenses.

Tableau 5 Utilisation des ressources financières

	2015-2016		2014-2015		2013-2014	
	k\$	%	k\$	%	k\$	%
Vérification financière						
Audit d'états financiers et autres travaux	12 258	43,9	12 049	44,2	11 967	45,1
Vérification de l'information financière et autres travaux connexes ¹	1 041	3,7	1 046	3,8	1 003	3,8
	13 299	47,6	13 095	48,0	12 970	48,9
Vérification de l'optimisation des ressources						
Vérification courante et vérification particulière	5 905	21,1	5 909	21,6	6 381	24,0
Suivi des recommandations	479	1,7	192	0,7	181	0,7
Autres travaux ²	1 300	4,7	1 463	5,4	742	2,8
	7 684	27,5	7 564	27,7	7 304	27,5
Sous-total (pour les deux secteurs)	20 983	75,1	20 659	75,7	20 274	76,4
Activités de soutien						
Soutien professionnel	1 615	5,8	1 272	4,7	1 220	4,6
Formation	1 366	4,9	1 411	5,2	1 275	4,8
Administration ³	3 967	14,2	3 956	14,4	3 783	14,2
Sous-total	6 948	24,9	6 639	24,3	6 278	23,6
Total	27 931	100,0	27 298	100,0	26 552	100,0

1. Cette catégorie comprend également les coûts liés aux différents rapports traitant de sujets de nature économique.

2. Les autres travaux incluent notamment la revue des activités et la préparation des auditions devant les commissions parlementaires.

3. Cette catégorie regroupe entre autres les coûts associés aux activités des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Les résultats figurant dans le tableau 5 montrent que les ressources financières consacrées aux différentes activités de l'organisation (27,9 millions de dollars) ont augmenté de 2,3 %. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération ayant trait à l'indexation des échelles de salaire et à la progression salariale des employés, ainsi que par le fait que certains postes vacants ont été pourvus.

L'organisation a affecté 13,3 millions de dollars aux différents travaux relatifs à la vérification financière, soit 1,6 % de plus qu'en 2014-2015. Les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus expliquent principalement cette hausse. Le fait que des postes vacants ont été pourvus a permis de réduire le recours à des ressources contractuelles.

Les sommes allouées à la VOR, soit 7,7 millions de dollars, ont augmenté de 1,6 % puisque nous avons eu davantage recours à des services professionnels externes. Les mouvements de personnel en VOR ont fait en sorte de maintenir les charges liées à la rémunération de ce secteur à un niveau semblable à celui de l'an dernier malgré la hausse de la rémunération mentionnée ci-dessus.

Pour les activités se rapportant au soutien professionnel, les coûts ont été de 1,6 million de dollars et ils ont augmenté de 27,0 %. Cette hausse s'explique notamment par les postes vacants qui ont été pourvus dans la Direction principale – Services-conseils. De plus, des sommes ont été déboursées pour l'inspection professionnelle menée tous les trois ans par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Coût total réparti par heure de vérification

Le coût total réparti par heure de vérification pour chacune des activités est présenté dans le tableau 6. Celui-ci se compose des coûts liés aux activités de vérification énumérées dans le tableau 5. Les coûts relatifs aux activités de soutien professionnel et de formation ont été répartis en fonction du secteur d'activité auquel ils se rapportent, lorsque c'était possible. Ceux associés à l'administration ont été ventilés en fonction du nombre d'heures totales de vérification effectuées.

Tableau 6 Coût total réparti par heure de vérification selon le secteur d'activité (en dollars)

	Vérification financière ¹			Vérification de l'optimisation des ressources ¹		
	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Coût par heure	91,21	89,85	85,00	102,90	98,87	94,55
Nombre d'heures de vérification	188 424	189 041	194 341	98 671	98 761	100 313

1. Les données excluent les honoraires versés pour les missions confiées à des cabinets privés.

Le coût par heure pour les activités de vérification financière, soit 91,21 dollars (89,85 dollars en 2014-2015), a augmenté de 1,5 % par rapport à celui de 2014-2015. La principale cause est la hausse des coûts liée à l'augmentation de la rémunération.

Pour la VOR, le coût par heure a augmenté de 4,1 % par rapport à l'an dernier, passant de 98,87 à 102,90 dollars. Le recours plus important à des services professionnels externes et le fait que des postes de soutien professionnel dans ce secteur ont été pourvus expliquent cette hausse.

Globalement, pour 2015-2016, le coût moyen par heure – vérification financière et vérification de l'optimisation des ressources – a été de 95,23 dollars⁵ (92,94 dollars en 2014-2015), soit une augmentation de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent.

5. Ce coût exclut les honoraires versés par le Vérificateur général pour les missions confiées à des cabinets du secteur privé.

Interventions terminées

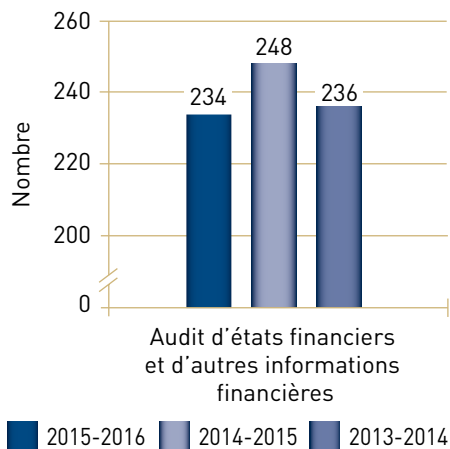
Les travaux du Vérificateur général sont diversifiés. Le tableau 7 présente le nombre d'interventions terminées par exercice financier.

Tableau 7 Nombre d'interventions terminées

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Vérification financière			
Audit d'états financiers et d'autres informations financières	234	248	236
Vérification de l'information financière et autres travaux connexes ¹	1 ²	1	1
Vérification particulière	–	1	–
Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction	71	79	73
Vérification de l'optimisation des ressources			
Vérification courante	15 ²	10	10
Vérification particulière	1 ²	1	1
Suivi des recommandations	1 ²	1	–
Autre mission	–	1	–

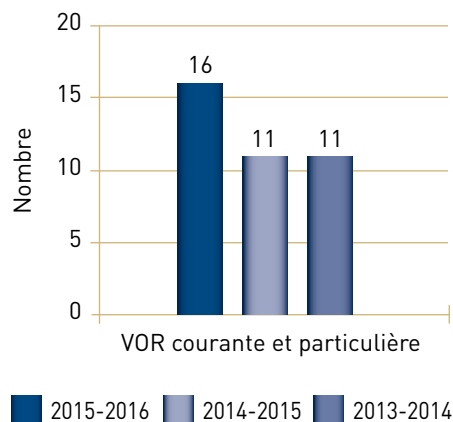
1. L'analyse du rapport mensuel des opérations financières (2015-2016) et celles de la mise à jour économique et financière confiées par l'Assemblée nationale (2014-2015 et 2013-2014) sont comptabilisées sous cette catégorie.
2. La liste des interventions est présentée à l'annexe 2 dans la section Rapports déposés à l'Assemblée nationale durant l'année 2015-2016.

Nous expliquons plus en détail quelques-uns de ces chiffres à la page suivante.



Le nombre d'interventions en vérification financière varie d'une année à l'autre. Soulignons que certaines entités préparent plusieurs états financiers, ce qui implique la production d'autant de rapports d'audit. C'est le cas entre autres de la Caisse de dépôt et placement du Québec (67 interventions), de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances⁶ (21 interventions) et de la Commission de la construction du Québec (13 interventions). En outre, des missions portant sur d'autres informations financières n'ont pas été reconduites en 2015-2016 ; celles-ci concernaient notamment les établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Le nombre d'interventions en VOR, dont la durée est généralement supérieure à celle des interventions en vérification financière, a augmenté, alors que la moyenne d'heures par vérification (courante et particulière) a diminué. En 2015-2016, elle a été de 5 870 heures, alors qu'elle était de 7 595 heures en 2014-2015.



6. Notons que, depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et celles de la Régie des rentes du Québec sont regroupées ; le nouvel organisme porte le nom de Retraite Québec.

Reddition de comptes selon le plan stratégique

Le 13 juin 2012, le *Plan stratégique 2012-2015* a été déposé à l'Assemblée nationale. Celui-ci a été prolongé d'une année. Le présent rapport constitue la quatrième et dernière reddition de comptes à l'égard de ce plan.

Plan stratégique 2012-2015	
Notre mission	Dans l'esprit de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> , favoriser, par la vérification financière et celle de l'optimisation des ressources, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec, et ce, dans la perspective d'un développement durable.
Notre vision	Un employeur recherché, une institution performante et experte au service de l'Assemblée nationale pour contribuer à la saine gestion des fonds publics.
Nos valeurs	■ L'indépendance, l'objectivité et le respect : nos assises. ■ L'exemplarité, la transparence et la rigueur : notre engagement. ■ Le professionnalisme et l'intégrité : notre force.
Notre client	L'Assemblée nationale et ses commissions.
Nos partenaires	■ Les autres vérificateurs législatifs. ■ Les organismes de normalisation en vérification, en comptabilité et en gestion. ■ Les cabinets de comptables professionnels agréés.
Nos orientations	1. Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle. 1.1 Des travaux à valeur ajoutée. 1.2 Une collaboration étroite avec la Commission de l'administration publique. 2. Contribuer à la saine gestion de l'administration publique. 2.1 L'influence des travaux du Vérificateur général. 3. Être un employeur de choix. 3.1 La consolidation de la main-d'œuvre. 3.2 L'optimisation des compétences. 4. Améliorer nos pratiques de façon continue. 4.1 Des travaux de qualité. 4.2 Un milieu de travail respectueux de l'environnement.

Tous nos objectifs, nos indicateurs et nos cibles tendent à concrétiser notre vision. Dans les paragraphes suivants, nous présentons, regroupés par orientation, les résultats obtenus en 2015-2016.

Au service de l'Assemblée nationale dans la perspective d'un développement durable

Le Vérificateur général a pour unique client l'Assemblée nationale et ses commissions. Il partage avec son client l'intérêt de parfaire la gestion de l'administration publique et de favoriser la fiabilité de l'information financière produite par les entités gouvernementales.

Orientation 1. Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle

Nos travaux de vérification constituent une source indépendante et impartiale d'information lors des débats parlementaires. Ils se doivent de retenir l'attention des membres de l'Assemblée nationale et de faire régulièrement l'objet d'une étude approfondie par l'une de ses commissions, notamment la Commission de l'administration publique (CAP).

De fait, le Vérificateur général vise à transmettre des travaux à valeur ajoutée aux élus. Le tableau 8 présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés à l'orientation 1.

Tableau 8 Sommaire des résultats liés à l'orientation 1

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2015-2016	2014-2015	2013-2014
1.1.1 Réaliser des travaux portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique.	Nombre de rapports concernant les secteurs suivants : ■ la santé et les services sociaux ; ■ l'éducation ; ■ les infrastructures ; ■ les ressources naturelles ; ■ les finances publiques ; ■ la mesure de la performance.	1 par secteur	13 rapports, dont au moins 1 par secteur ¹	9 rapports, dont au moins 1 par secteur	8 rapports, dont au moins 1 par secteur
1.1.2 Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général.	Nombre de rapports examinés par une commission parlementaire ; Pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 années suivant leur publication.	10 75 %	5 76 %	5 76 %	13 65 %

1. Des travaux étaient en cours dans certains des secteurs. L'annexe 2 les présente de façon détaillée.

Tableau 8 Sommaire des résultats liés à l'orientation 1 (suite)

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2015-2016	2015-2016	2014-2015 2013-2014
1.1.3 Assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des principes comptables généralement reconnus.	Pourcentage des rapports de l'auditeur ne contenant pas d'opinion modifiée ² .	100 %	87 %	89 %	88 %
1.1.4 Sensibiliser les parlementaires au concept de développement durable et à ses principes.	Nombre de commissions parlementaires (autres que la Commission de l'administration publique) dont des membres ont participé à une rencontre d'information.	2 nouvelles commissions	–	1	1
1.2.1 Effectuer un suivi concernant l'application des recommandations formulées aux entités par la Commission de l'administration publique.	Pourcentage des recommandations de la Commission de l'administration publique faisant l'objet d'un suivi.	70 %	75 %	71 %	100 %
1.2.2 Expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de la Commission de l'administration publique.	Nombre de membres informés dans les 6 mois suivant leur nomination.	Tous les nouveaux membres	1 sur 4	14 sur 14	3 sur 5
1.2.3 S'assurer de la satisfaction des membres de la Commission de l'administration publique à l'égard des travaux du Vérificateur général.	Nombre de membres sondés se déclarant satisfaits.	Tous les membres	6 sur 6 ³	s.o.	9 sur 9

2. L'indicateur a été modifié pour ajuster la terminologie à celle des Comptables professionnels agréés du Canada.

3. La donnée prend en compte les résultats des membres ayant répondu au sondage.

1.1 Des travaux à valeur ajoutée

Le Vérificateur général oriente ses interventions en fonction de la valeur ajoutée des travaux qu'il effectue au profit des parlementaires et selon les pouvoirs qui lui sont donnés par sa loi. Sa capacité à établir des liens entre les multiples observations issues de ses travaux, à en dégager des conclusions rigoureuses et à formuler des recommandations réfléchies concourt à la pertinence ainsi qu'à l'utilité des rapports qui sont déposés à l'Assemblée nationale.

À cet égard, nous voulions réaliser des travaux portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique dans chacun des 6 secteurs spécifiés dans le tableau 8 (**objectif 1.1.1**). Cette année, nous avons produit 13 rapports, dont au moins un pour chacun des secteurs visés. Ce nombre inclut des travaux qui étaient en cours au 31 mars 2016 dans les secteurs des ressources naturelles et de la mesure de la performance; les rapports ont été rendus publics en mai et en juin. Quant au secteur de la santé et des services sociaux, en sus des travaux publiés au cours de l'année 2015-2016, un autre rapport était en cours de production au 31 mars 2016; il a été déposé à l'Assemblée nationale en mai.

Soulignons que nous avons effectué des travaux auprès de sociétés d'État, comme nous le permet notre loi depuis 2013. Des missions ont notamment été menées à Hydro-Québec, à la Société des alcools du Québec et à la Société des loteries du Québec (Loto-Québec). Nous avons également effectué une vérification particulière, publiée en novembre 2015, traitant des contrats en technologies de l'information. Tous ces rapports sont listés dans l'annexe 2.

Par ailleurs, l'examen des rapports de vérification par une commission parlementaire permet de maximiser l'utilisation de nos travaux (**objectif 1.1.2**). Pour 2015-2016, nous souhaitons que 10 rapports fassent l'objet d'un tel exercice. La CAP en a examiné 5, dont un rapport du commissaire au développement durable portant sur l'application de la loi à l'égard de la sécurité des barrages et leur exploitation. Au cours de la période couvrant le plan stratégique, la CAP a entendu le Vérificateur général au sujet de 6 de ses rapports chaque année en moyenne.

En mars 2016, lors de l'audition portant sur la gestion administrative et les engagements financiers du ministère de la Famille, la vérificatrice générale a présenté les résultats de travaux de suivi portant sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Étant donné que ce suivi n'a pas fait l'objet d'un rapport, il n'a pas été pris en compte dans le calcul des résultats liés à l'objectif 1.1.2.

De plus, bien que ces interventions ne soient pas considérées dans le résultat de ce même objectif, le Vérificateur général a eu l'occasion, en cours d'année, d'échanger avec d'autres commissions parlementaires. D'abord, en août 2015, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles a entendu la vérificatrice générale et le commissaire au développement durable par rapport au projet de loi n° 55, qui a trait aux mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière. L'intervention de la vérificatrice générale s'inscrivait alors dans une démarche de bonification du projet de loi en matière de contrôle. L'allocution de celle-ci a porté principalement sur deux volets : la transparence et la reddition de comptes, le contrôle relatif à l'application de la loi et ses dispositions pénales. M^{me} Leclerc a en outre mentionné que son organisation a publié deux rapports associés à l'industrie extractive : le premier, en 2009, a traité des interventions gouvernementales dans le secteur minier ; le deuxième, en 2011, a porté sur la gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste.

Toujours en août 2015, la Commission des transports et de l'environnement a entendu le commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars, à propos du Livre vert. Ce dernier traite de la modernisation du régime d'autorisation environnementale de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. M. Cinq-Mars a souligné que plusieurs éléments soulevés dans le Livre vert ont déjà donné lieu à des constats et à des recommandations. De fait, un mémoire transmis à cette occasion recense une dizaine de vérifications qui ont été menées par l'organisation, dont une concerne la mise en application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans le secteur industriel et une autre porte sur le contrôle et la surveillance de l'assainissement des eaux usées municipales. Lors de cette audition, il a aussi fait part de certaines observations à l'égard des orientations incluses dans le Livre vert.

Enfin, le 11 mars dernier, la Commission de la santé et des services sociaux a entendu la vérificatrice générale au regard du projet de loi n° 81, lequel vise à réduire le coût de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offres. Lors de son intervention, M^{me} Leclerc a notamment souligné que les différents acteurs participant au processus contractuel doivent être davantage sensibilisés aux principes visés par la loi et être plus responsabilisés à l'égard de leur rôle.

Elle a aussi porté à l'attention des parlementaires divers éléments soulevés dans un rapport publié en 2014, lequel traitait notamment des appels d'offres lancés aux fabricants pour l'acquisition de médicaments par les pharmacies des établissements de santé.

D'autre part, nous suivons avec intérêt le pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les trois ans suivant leur publication pour dresser un portrait à long terme de l'utilisation de nos travaux. Le résultat obtenu a été de 76 %, soit le même que l'année dernière, ce qui est supérieur à la cible (75 %). Cela indique, selon nous, l'intérêt soutenu des parlementaires à l'égard de nos travaux. Cet intérêt a été encore plus marqué pour certains de nos rapports, comme celui traitant de la rémunération des médecins ou celui ayant trait aux groupes de médecine de famille et aux cliniques-réseau.

Étant donné que les utilisateurs d'information financière doivent disposer d'une information de qualité, il est de la responsabilité de la direction de l'entité de s'assurer de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers. Pour assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des principes comptables généralement reconnus, notamment les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et les Normes internationales d'information financière (IFRS), nous visions à ce que tous les rapports de l'auditeur délivrés par le Vérificateur général ne contiennent pas d'opinion modifiée pour les missions terminées en 2015-2016 (**objectif 1.1.3**). Rappelons qu'une opinion modifiée est formulée lorsque les états financiers comportent une ou plusieurs anomalies significatives.

De tous les rapports délivrés, 26 (22 en 2014-2015) ont donné lieu à des opinions modifiées. Comme l'année précédente, la plupart de celles-ci concernent la réserve relative à la comptabilisation des paiements de transfert. Le chapitre 2 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016* consacré à la vérification de l'information financière et à d'autres travaux connexes traite de ce sujet.

Trois des rapports délivrés ont donné lieu à des opinions modifiées pour d'autres raisons. Ces rapports accompagnaient les états financiers des entités suivantes :

- Agence du revenu du Québec, pour les activités de nature administrative (au 31 mars 2015). Le rapport de l'auditeur comporte une réserve se rapportant aux données des opérations fiduciaires associées à l'administration provisoire des biens non réclamés au 31 décembre 2014 ; ces données n'ont pu être auditées puisqu'il n'y avait pas d'éléments probants suffisants et appropriés les concernant.
- Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins (au 31 mars 2015). En plus de la réserve sur la comptabilisation des paiements de transfert mentionnée ci-dessus, le rapport de l'auditeur comporte trois autres réserves. Une a trait à l'exhaustivité de l'information au regard des obligations contractuelles, une autre touche l'absence d'éléments probants suffisants et appropriés concernant l'évaluation des avantages économiques futurs d'une immobilisation et la troisième porte sur la comptabilisation des contrats de location d'immeubles. Notons que cette dernière réserve a été formulée par les autres auditeurs indépendants à l'égard de tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, lorsque la situation s'appliquait.
- Fonds du développement économique (au 31 mars 2015). Une réserve a été incluse dans le rapport de l'auditeur : la provision pour pertes relative aux prêts sous forme de contributions financières remboursables par redevances n'a pas été comptabilisée adéquatement.

Par ailleurs, dans le but de sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable (**objectif 1.1.4**), le Vérificateur général vise à rencontrer chaque année les membres de deux commissions parlementaires autres que la CAP.

Le commissaire au développement durable a fait des démarches en novembre 2015 auprès de huit commissions parlementaires dans le but de rencontrer les membres. Toutefois, ces démarches ont été infructueuses.

1.2 Une collaboration étroite avec la Commission de l'administration publique

La CAP a la compétence d'entendre, chaque année, les sous-ministres et les dirigeants d'organismes pour s'assurer qu'ils rendent des comptes sur leur gestion. Au terme de ses auditions, elle formule des recommandations pour inciter ces administrateurs publics à améliorer les pratiques de gestion des organisations qu'ils dirigent.

Afin de soutenir cette démarche d'amélioration de la gestion des fonds publics, nous nous sommes engagés à effectuer un suivi concernant l'application de recommandations adressées aux entités par la CAP (**objectif 1.2.1**). Le choix des recommandations se fait en fonction de certains critères, dont le lien avec la mission du Vérificateur général, la possibilité de vérifier leur application au prix d'un effort raisonnable et le moment où le Vérificateur général effectue le suivi de ses recommandations de VOR.

En 2015-2016, nous avons fait le suivi de 15 recommandations sur les 20 formulées par la CAP lors de 6 auditions. Ces recommandations sont présentées dans les 29^e et 31^e rapports sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics. Nous avons jugé que les progrès sont satisfaisants pour 9 recommandations.

De plus, nous nous sommes donné l'objectif d'expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres n'ayant jamais siégé à la Commission, et ce, dans les six mois suivant leur nomination (**objectif 1.2.2**). Au cours de l'exercice, quatre des membres nommés devaient être rencontrés. Trois d'entre eux ont pris part à une rencontre avec le Vérificateur général le 29 janvier 2016, l'autre ayant quitté la CAP la veille de la rencontre. Cette séance de travail a été l'occasion pour M^{me} Leclerc de présenter l'organisation et d'échanger avec les représentants de la CAP au regard du *Rapport annuel de gestion* pour 2014-2015. Notons que le délai de six mois a été respecté pour seulement l'un des membres.

Nous nous préoccupons également de la satisfaction des membres de la CAP à l'égard de nos travaux (**objectif 1.2.3**) et nous visons à ce que tous les membres se déclarent satisfaits. Nous avons sondé des parlementaires qui ont fait partie de la Commission dans la période concernée par notre rapport. Les résultats révèlent que les parlementaires qui ont répondu au sondage sont satisfaits des travaux du VGQ ainsi que du soutien que ce dernier apporte à la Commission. En fait, les rapports du VGQ aident au contrôle parlementaire.

D'autre part, nous sommes fiers de voir que, dans leur 34^e rapport sur l'imputabilité, les membres de la CAP ont souligné la collaboration du Vérificateur général et sa contribution à l'amélioration de la performance de l'appareil gouvernemental.

Pour une saine gestion des fonds publics

Le Vérificateur général cherche à susciter des améliorations en matière de gestion publique en communiquant aux dirigeants des entités les constatations, les recommandations et les autres commentaires qui découlent de ses travaux de vérification financière et de celle de l'optimisation des ressources.

Orientation 2. Contribuer à la saine gestion de l'administration publique

La mise en œuvre des recommandations formulées par le Vérificateur général traduit l'influence concrète qu'il exerce sur les pratiques de gestion adoptées par les entités gouvernementales. Outre ses travaux de vérification, il peut entreprendre des démarches auprès des responsables associés à son champ d'action pour partager avec eux les connaissances acquises par son personnel. Le tableau 9 regroupe les résultats ayant trait aux objectifs afférents à cette orientation.

Tableau 9 Sommaire des résultats liés à l'orientation 2

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2015-2016	2014-2015	2013-2014
2.1.1 Favoriser l'application des recommandations formulées aux entités par le Vérificateur général.	Pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants;	70 %	57 %	66 %	58 %
	Pourcentage des plans d'action reçus des entités à la suite d'une demande de la Commission de l'administration publique et répondant aux attentes du Vérificateur général.	100 %	91 %	94 %	100 %
2.1.2 Accroître le partage des connaissances du Vérificateur général avec l'administration publique et les responsables de la gouvernance.	Nombre d'actions mises en œuvre.	3 actions, notamment en développement durable	8 (aucune en développement durable)	11	5

2.1 L'influence des travaux du Vérificateur général

Le taux d'application des recommandations constitue un bon moyen d'évaluer les retombées de nos travaux. Nous visions à ce que, en 2015-2016, 70 % des recommandations formulées par le Vérificateur général donnent lieu à des progrès satisfaisants (**objectif 2.1.1**). Cette cible n'a pas été atteinte, le taux enregistré cette année étant de 57 % (66 % en 2014-2015).

Précisons que le taux d'application que nous avons établi regroupe les résultats ayant trait aux recommandations faisant suite aux vérifications financières et aux VOR. Le tableau 10 détaille les résultats pour chacune des catégories.

Tableau 10 Niveau d'application des recommandations

	Vérification financière			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants ¹	51 %	61 %	58 %	72 %	76 %	59 %
Nombre de recommandations	238	266	226	96	129	68
Nombre de rapports	59	60	49	8	11	4

1. Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque les correctifs sont apportés entièrement ou en majeure partie.

En vérification financière, les résultats présentés concernent les rapports transmis aux responsables de la gouvernance et à la direction d'avril 2015 à mars 2016 et portent pour la plupart sur les exercices clos en 2014 et en 2015. Les recommandations formulées dans le rapport *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* (hiver 2015) font également l'objet d'un suivi. Le pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants est de 51, soit une diminution de 10 points par rapport à celui de l'année précédente. Cette diminution s'explique principalement par les résultats obtenus pour les recommandations portant sur la gestion des technologies de l'information ainsi que sur la gestion et la divulgation de l'information financière.

Notons que le rapport *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* publié en février 2016 présente un portrait des recommandations formulées dans les rapports transmis aux entités de novembre 2014 à octobre 2015 ainsi que des recommandations énoncées dans le rapport de l'année précédente.

Par ailleurs, l'évaluation de l'application des recommandations formulées dans les VOR est généralement effectuée trois ans après leur publication. Tout d'abord, l'entité fait une première évaluation. Par la suite, la plausibilité de l'information reçue est appréciée par le Vérificateur général et, s'il y a lieu, des renseignements additionnels sont demandés, lesquels peuvent amener une révision des conclusions de l'entité.

Pour l'année 2015-2016, des progrès satisfaisants ont été enregistrés pour 72 % des recommandations suivies. Le tableau 11 montre que la cible de 70 % a été atteinte pour quatre des huit vérifications qui ont fait l'objet d'un suivi. Quant aux quatre autres, certains facteurs peuvent expliquer le résultat inférieur à la cible. Par exemple, la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux a freiné la mise en place de certaines recommandations. De plus, les recommandations qui nécessitent la collaboration de plusieurs entités ou qui sont plus structurantes, telles celles portant sur les infrastructures publiques, exigent plus de temps pour leur mise en application.

D'autre part, le processus qui chapeaute le suivi des recommandations en VOR a fait l'objet d'une révision. Les objectifs sont de favoriser une plus grande imputabilité des entités concernant la mise en œuvre des recommandations et de hausser leur taux d'application. La nouvelle façon de faire met l'accent sur la qualité des plans d'action produits par les entités, sur le suivi annuel de la mise en œuvre de ces plans et sur l'implication des responsables

de la gouvernance. Le suivi des recommandations contenues dans les rapports publiés à partir de novembre 2015 est effectué selon le nouveau processus. Quant au processus de suivi des recommandations en vérification financière, des travaux seront amorcés au cours du prochain exercice afin d'assurer la cohérence entre ce processus et celui maintenant appliqué en VOR.

Tableau 11 Application des recommandations par mission de VOR

	Recommandations suivies	Recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants	
		Nbre	%
Attribution de subventions par concours	9	9	100
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	12	12	100
Sécurité routière des véhicules lourds	10	10	100
Qualité de l'air dans les écoles primaires	10	7	70
Services d'hébergement	15	10	67
Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques	8	5	63
Gestion des tribunaux administratifs	15	9	60
Déficit d'entretien des infrastructures publiques	17	7	41
Total	96	69	72

Notons que le suivi des recommandations portant sur le Fonds vert a été déposé à l'Assemblée nationale en février 2016. Des neuf recommandations suivies, deux ont donné lieu à des progrès satisfaisants, soit 22 %. Les résultats de ce suivi ne figurent pas dans le tableau 11 ; en effet, ce suivi ayant été fait à la demande de la CAP, le délai standard n'a pas été respecté. Les résultats obtenus au regard de l'application des recommandations n'étant pas comparables à ceux des autres suivis présentés dans ce tableau, ils n'ont pas été pris en compte dans le calcul de l'indicateur.

Depuis 2009-2010, nous procédons également au suivi des recommandations environ 5 ans après la publication du rapport de VOR. Nous nous penchons alors sur les recommandations pour lesquelles les progrès ont été jugés insatisfaisants après 3 ans. Cette année, 24 recommandations ont fait l'objet d'un tel suivi. Pour l'ensemble de celles formulées initialement dans les 5 vérifications concernées, le taux d'application a été de 66 %, alors qu'il était de 42 % lors du premier suivi.

Pour leur part, les responsables des entités visées doivent produire un plan d'action accompagné d'un échéancier, qui énumère les actions structurantes prévues pour donner suite aux recommandations qui leur sont adressées et déposer ce plan à la CAP. L'un des objectifs que nous nous sommes donnés est d'analyser tous les plans demandés par la CAP à la suite de nos travaux et de déterminer s'ils permettent aux entités d'intervenir à l'égard de tous les volets abordés dans les recommandations (**objectif 2.1.1**). En 2015-2016, nous avons analysé les 44 plans d'action reçus des entités (2014-2015 : 32). De ces plans, 40 correspondaient à nos attentes au moment où nous en avons fait l'analyse. Pour les 4 plans qui ne répondaient pas à nos attentes, un avis a été transmis à chacune des entités visées ; les commentaires que nous avons formulés traitent notamment de la suffisance des actions proposées ou de la difficulté à déterminer concrètement les effets qu'elles auront par rapport aux lacunes observées lors de nos travaux.

Les travaux du Vérificateur général contribuent d'une autre façon à améliorer la gestion des fonds publics. En effet, les nombreuses missions menées à bien par ses employés font que ceux-ci détiennent une expertise utile et diversifiée. L'organisation s'est donc engagée à déployer des efforts particuliers en vue d'accroître le partage de ses connaissances avec l'administration publique et les responsables de la gouvernance (**objectif 2.1.2**). En 2015-2016, le Vérificateur général a fait rayonner son expertise à plusieurs occasions. Voici le détail des principales interventions :

- Au cours de l'année, M. Marcel Couture et M. Michel Samson, qui occupaient la fonction de vérificateur général adjoint, ont effectué quatre présentations devant le Collège des administrateurs de sociétés. Les présentations traitent notamment de gouvernance dans les entités du secteur public.
- En mai 2015, M. Marcel Couture et M. Patrice Watier, auditeur informatique, ont prononcé deux conférences : l'une a été tenue devant l'Association des informaticiens des collèges du Québec et l'autre, devant des membres du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor. Les conférenciers ont entre autres présenté le Vérificateur général et le fonctionnement d'un audit informatique.
- En octobre 2015, M. Marcel Couture a animé un webinaire offert par CPA Canada concernant les rapports sur la conformité à des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.
- M^{me} Guylaine Leclerc, vérificatrice générale, a pris part en octobre 2015 au Colloque québécois de la sécurité de l'information, organisé par l'Association de la sécurité de l'information du Québec (ASIQ). À cette occasion, la vérificatrice générale a fait état de l'importance de réaliser des audits portant sur les technologies de l'information au gouvernement du Québec.

Un employeur recherché, reconnu pour son expertise

Les ressources humaines constituent la pierre angulaire d'une organisation comme la nôtre. En effet, la crédibilité et le pouvoir d'influence du Vérificateur général reposent avant tout sur l'expertise de ses ressources humaines. Or, les défis liés au recrutement de ressources compétentes, la propension des employés à envisager une plus grande mobilité professionnelle et les réalités associées aux nouvelles façons de voir le travail sont autant de facteurs qui exigent une plus grande adaptabilité quant à la gestion des employés. La mise en œuvre de moyens pertinents et efficaces en la matière est donc une préoccupation continuelle pour le Vérificateur général.

Orientation 3. Être un employeur de choix

Pour conserver sa réputation et continuer de tendre vers l'excellence, le Vérificateur général doit poursuivre ses efforts en vue de recruter, en temps opportun, des personnes dont les connaissances et les compétences répondent à ses attentes, qui sont très élevées. Il a de plus le défi de fidéliser et de motiver sa main-d'œuvre en mettant en place de saines pratiques de gestion des ressources humaines. L'objectif global est de créer un environnement de travail qui valorise et suscite le dépassement. Les résultats relatifs aux objectifs contenus dans l'orientation 3 sont exposés dans le tableau 12.

Tableau 12 Sommaire des résultats liés à l'orientation 3

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2015-2016	2015-2016	2014-2015	2013-2014
3.1.1	Attirer, dans un délai raisonnable, des personnes détenant l'expertise et le profil nécessaires à la réalisation des travaux.	Pourcentage des personnes sélectionnées qui acceptent une offre d'emploi ;	90 %	89 %	73 %	88 %
		Délai moyen pour pourvoir les postes.	6 semaines	15	11,5	7
3.1.2	Renforcer la mobilisation du personnel.	Taux de maintien en poste ;	88 %	93 %	89 %	85 %
		Indice de satisfaction des employés.	s.o.	s.o.	8	s.o.
3.2.1	Soutenir le développement des compétences professionnelles du personnel.	Mise au point d'une stratégie de gestion des connaissances et des compétences ;	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹
		Taux d'application des mesures incluses dans la stratégie de gestion des connaissances et des compétences ;	s.o. ²	s.o. ²	90 %	En cours
		Moyenne du nombre de jours de formation, par personne.	8 jours ³	9	10	9

1. La stratégie de gestion des connaissances a été adoptée en 2012-2013; la cible a donc été atteinte.

2. La cible de 90 % a été atteinte en 2014-2015.

3. La cible a été révisée en 2014-2015.

3.1 La consolidation de la main-d'œuvre

Depuis plusieurs années, le Vérificateur général fait face à des difficultés quant à la dotation de la main-d'œuvre, notamment en VOR. En effet, les personnes recherchées pour ce secteur sont expérimentées et sollicitées par d'autres organisations publiques et privées. Une telle compétition fait ressortir la question salariale, plus particulièrement dans la région de Montréal. Cette situation exige de prendre les mesures nécessaires pour attirer les personnes répondant au profil recherché et maintenir en poste l'ensemble des employés de l'organisation.

Nous nous sommes fixé comme objectif d'attirer, dans un délai raisonnable, des personnes détenant l'expertise et le profil nécessaires à la réalisation de nos travaux (**objectif 3.1.1**). Concrètement, nous souhaitons qu'un minimum de 90 % des personnes sélectionnées acceptent nos offres d'emploi. En 2015-2016, 89 % des 18 offres présentées aux candidats ont été acceptées (2014-2015 : 73 % des 30 offres). D'autre part, le délai moyen pour pourvoir les 16 postes a été de 15 semaines, soit une augmentation de plus de 3 semaines par rapport à l'exercice précédent. Au 31 mars 2016, le Vérificateur général avait 14 postes vacants (22 en 2014-2015); ceux-ci n'ont pas été pris en compte dans le calcul de l'indicateur.

Nous envisageons pour 2016-2017 de favoriser davantage la mobilité intersectorielle, par exemple entre le secteur de la vérification financière et celui de la vérification de l'optimisation des ressources, afin d'offrir de nouveaux défis aux professionnels et de combler en partie à l'interne nos besoins en VOR. En contrepartie, nous intensifierons le recrutement universitaire pour le secteur de la vérification financière.

La crédibilité du Vérificateur général repose en majeure partie sur l'expertise et le savoir-faire de ses employés : leur engagement est essentiel à la réalisation de sa mission. Il a donc prévu déployer des efforts particuliers pour renforcer la mobilisation de son personnel (**objectif 3.1.2**). Deux indicateurs clés servent à mesurer cet aspect. Le premier est le taux de maintien en poste, et la cible annuelle est de 88 %. En 2015-2016, 93 % des personnes employées par le Vérificateur général y ont poursuivi leur carrière, comparativement à 89 % en 2014-2015. Des 18 employés qui ont quitté volontairement l'organisation cette année, 5 sont partis à la retraite et 8 ont choisi de poursuivre leur carrière dans des organisations dont le personnel n'est pas assujéti à la *Loi sur la fonction publique*.

L'indice de satisfaction des employés est l'autre indicateur qui nous renseigne sur la mobilisation du personnel. Il découle d'un sondage mené tous les trois ans ; le *Rapport annuel de gestion* de l'an passé fait mention des excellents résultats obtenus lors du plus récent sondage. En effet, ces résultats se comparent avantageusement à ceux d'organisations dont les employés ont pris part à un tel sondage.

3.2 L'optimisation des compétences

L'efficacité du Vérificateur général est intimement liée aux actions soutenant le développement des compétences professionnelles de son personnel (**objectif 3.2.1**). Par conséquent, nous encourageons les employés à parfaire leurs connaissances dans différents domaines et nous leur offrons des formations afin qu'ils puissent actualiser leur savoir. En 2015-2016, chaque employé a consacré en moyenne 9 jours à la formation, soit une journée de moins qu'en 2014-2015. Mentionnons que plusieurs des cours sont requis afin de permettre aux employés possédant le titre de comptable professionnel agréé de se conformer aux exigences de leur ordre professionnel. La moyenne de jours de formation est comparable à celle des autres vérificateurs législatifs au Canada ; en effet, les professionnels de ces organismes ont reçu en moyenne 10 jours de formation en 2014-2015 (donnée la plus récente). À titre informatif, l'annexe 3 fournit d'autres renseignements concernant des bureaux de vérificateurs législatifs, bureaux qui sont comparables à notre organisation.

Par ailleurs, conformément à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, la proportion de la masse salariale affectée à la formation pour l'année civile 2015 a atteint 3 %, soit le même pourcentage qu'en 2014. L'exigence légale est de 1 %.

Une institution performante

Le Vérificateur général se fait un devoir de tirer le meilleur parti des crédits qui lui sont alloués par l'Assemblée nationale et d'administrer ses ressources de manière exemplaire. La qualité des travaux est également une préoccupation constante pour l'organisation.

Orientation 4. Améliorer nos pratiques de façon continue

La recherche de l'excellence exige d'être à l'affût et de mettre à profit les outils technologiques de même que les processus de gestion les plus efficaces, y compris en matière de développement durable. En fonction de leur expertise, les différentes équipes contribuent à la mise en œuvre des meilleures pratiques. Les membres du personnel s'appliquent à exécuter leurs tâches avec tout le soin voulu. Le tableau 13 met en évidence les résultats se rapportant à l'orientation 4.

Tableau 13 Sommaire des résultats liés à l'orientation 4

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2015-2016	2014-2015	2013-2014
4.1.1 Appliquer les meilleures méthodes de travail et disposer d'outils technologiques performants en faisant appel à l'étalonnage.	Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de certification;	100 %	100 %	100 %	100 %
	Nombre de processus de gestion ou de vérification ainsi que d'outils technologiques faisant l'objet d'une évaluation;	2	2	2	2
	Degré de mise en œuvre des plans d'action découlant de l'évaluation des processus et des outils technologiques.	Mise en œuvre complète selon l'échéancier	0 sur 2	0 sur 2 ¹	1 sur 1 ²
4.2.1 Diminuer l'impact environnemental des activités de l'organisation.	Élaboration d'un cadre de gestion environnementale;	s.o. ³	s.o. ³	s.o. ³	s.o. ³
	Degré de mise en œuvre du plan d'action découlant de l'adoption du cadre de gestion environnementale.	100 %	81 %	69 %	En cours

1. Les travaux de révision du processus de suivi des recommandations en VOR se sont terminés en 2015-2016 (voir la section 2.1 ci-dessus) et ceux sur l'infrastructure technologique se sont poursuivis en 2015-2016 (voir la sous-section Ressources informationnelles ci-dessous).

2. Il s'agit de l'un des trois processus évalués en 2012-2013.

3. Le cadre de gestion environnementale a été adopté en 2012-2013.

4.1 Des travaux de qualité

Le Vérificateur général cherche continuellement à appliquer les meilleures façons de faire, tout en veillant à ce que ses travaux remplissent les exigences formulées par les organismes de normalisation (**objectif 4.1.1**).

Afin d'assurer la qualité de nos travaux de vérification, nous investissons de façon continue dans nos méthodes de travail et nos outils. D'autre part, nous mettons l'accent sur la formation des cadres et des professionnels; nous voulons nous assurer que ceux-ci ont les compétences pour réaliser adéquatement nos différentes missions. L'organisation s'appuie également sur l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes de travail d'avant-garde. Notre système de contrôle de la qualité repose notamment sur la révision a priori des états financiers et sur des consultations quant à l'interprétation et à l'application des normes professionnelles, de la méthodologie et des lois et règlements. De plus, des activités de surveillance du système de contrôle de la qualité sont réalisées annuellement tant en audit financier qu'en VOR afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce système.

En effet, nos travaux de vérification sont évalués régulièrement de façon à voir s'ils respectent les critères pertinents. Pour ce faire, des révisions a posteriori sont effectuées à l'interne ou par des partenaires externes. En 2015-2016, l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec a procédé à une inspection quant au respect des normes contenues dans le Manuel de CPA Canada (vérification financière et VOR). Le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre a confirmé que le Vérificateur général a respecté ces normes. Tous les autres travaux de révision menés, tant à l'interne qu'à l'externe, ont également conclu au respect des normes de certification de CPA Canada.

De plus, en mars 2016, nous avons commencé à inviter des comités d'audit, ou leur équivalent, à répondre à un sondage portant sur nos travaux et nos communications à la suite de l'audit des états financiers. L'invitation sera transmise aux comités selon un cycle de trois ans. Les réponses reçues de chaque entité demeureront confidentielles; toutefois, elles seront compilées afin de rendre compte des résultats globaux dans nos prochains rapports annuels de gestion. Au besoin, des actions seront mises de l'avant pour pallier les éléments nécessitant des améliorations.

Par ailleurs, les normes de certification étant en constante évolution, la méthodologie applicable à la VOR et celle relative à l'audit financier sont les deux processus sélectionnés pour faire l'objet d'une évaluation.

Ainsi, une nouvelle norme publiée par CPA Canada en juillet 2015 renforce les exigences professionnelles qui se rapportent notamment à nos VOR, désormais appelées *audits de performance*. L'application de cette norme est exigée pour les rapports que nous produirons à compter du 30 juin 2017. Son adoption a constitué une occasion pour l'organisation de revoir la méthodologie liée aux audits de performance. Nous voulions nous assurer que notre méthodologie est conforme aux nouvelles exigences, tout en veillant à maintenir, voire à améliorer, l'efficience et l'efficacité de nos méthodes de travail.

À cet effet, un plan de travail a été établi à l'automne 2015 afin de mener à terme au plus tard le 30 juin 2016 la révision de la méthodologie et des outils y afférents. Au 31 mars 2016, toutes les sections de la méthodologie avaient été revues et les principaux ajustements proposés avaient obtenu l'approbation des autorités. Les ajustements portent sur des sujets variés

tels que l'évaluation des risques et des contrôles internes, la documentation des dossiers et le contenu du rapport. Comme prévu dans l'échéancier initial, la mise à jour de certains outils de travail sera finalisée en 2016-2017 et la formation à l'intention du personnel concerné sera diffusée de façon à respecter les exigences liées à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme.

Du côté de l'audit des états financiers, nous avons entrepris un vaste chantier au début de l'hiver 2015-2016 pour revoir notre méthodologie concernant ces audits. Nous avons convenu d'examiner la possibilité d'élaborer une méthodologie adaptée à l'audit des petites entités. Les travaux ont débuté en février 2016 par l'étude de la méthodologie qu'un autre vérificateur législatif utilise pour l'audit de ce type d'entités. D'autre part, nous allons réévaluer notre approche pour encadrer les missions que nous supervisons, mais que nous confions à des cabinets du secteur privé. Ainsi, des échanges ont été amorcés avec d'autres vérificateurs législatifs dans le but d'inventorier les méthodologies utilisées et les pratiques en usage au Canada pour de telles missions. Par ailleurs, nous avons défini un mandat pour évaluer notre méthodologie et son application ; ce mandat sera confié à deux firmes. L'objectif lié à ces travaux est d'apporter progressivement divers ajustements à notre méthodologie en vue d'optimiser nos façons de faire.

Quant à la mise en œuvre des plans d'action découlant des évaluations des deux processus qui avaient été amorcées en 2014-2015, les travaux d'évaluation sont terminés, mais la rédaction des rapports n'était pas achevée au 31 mars 2016. Les processus en cause sont celui de la gestion contractuelle et celui de la révision a priori des états financiers d'une entité auditée et du rapport de l'auditeur indépendant sur ces états.

4.2 Un milieu de travail respectueux de l'environnement

Au cours des dernières années, l'organisation s'est dotée du *Cadre de gestion environnementale* et de la *Politique environnementale du Vérificateur général du Québec*, en plus d'avoir élaboré et adopté le *Plan d'intervention en environnement 2013-2020*. Ce dernier décrit les résultats que l'organisation veut obtenir en matière de gestion environnementale durant cette période.

En vue de mettre en œuvre ce plan, le Vérificateur général a approuvé en juillet 2013 le *Plan d'action en environnement 2013-2015* (**objectif 4.2.1**). Ce dernier a été prolongé en 2016 et comprend 16 actions regroupées en 4 grandes catégories :

- la participation du personnel ;
- l'intégration d'exigences gouvernementales en matière d'approvisionnement ;
- la consommation d'énergie et de ressources matérielles ainsi que la réduction des émissions atmosphériques et des gaz à effet de serre ;
- la gestion des matières résiduelles.

Au 31 mars 2016, 81 % des actions étaient accomplies. Au cours de l'année, nous avons commencé l'élaboration du plan d'action en environnement pour la période 2016 à 2020. Celui-ci nous permettra de poursuivre nos efforts, notamment pour réduire la quantité de papier consommé ; les cibles à cet égard ont été fixées dans le *Plan stratégique 2016-2019*.

Orientations stratégiques 2016-2019

L'année 2015-2016 a aussi été celle de l'élaboration du *Plan stratégique 2016-2019*. Ce plan a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 juin 2016 et est disponible sur notre site Web. Nous y exposons notre vision : une institution au service de l'Assemblée nationale ainsi qu'une référence et une équipe reconnue pour la qualité et l'utilité de ses travaux. Cette vision nous a amenés à adopter les orientations et les axes d'intervention mentionnés ci-dessous.

Orientations	Axes d'intervention
Agir pour un maximum d'impact	Champ d'intervention Résultats des interventions Communication des résultats
Allier efficience et qualité	Optimisation des méthodes de travail Information de gestion Qualité des travaux
Se distinguer par notre expertise	Adéquation de l'effectif aux besoins organisationnels Mobilisation du personnel

L'annexe 4 présente le tableau synoptique du *Plan stratégique 2016-2019*.

Exigences législatives ou gouvernementales

Programmes d'accès à l'égalité

Le gouvernement a mis en place des programmes et des mesures destinés à faciliter l'accès de la fonction publique à une diversité de personnes. En 2014-2015, l'organisation avait élaboré un plan d'action triennal en la matière. Parmi les actions entreprises en 2015-2016, nous avons notamment participé au recrutement universitaire de stagiaires CPA de l'Université Concordia et de l'Université McGill. Le tableau 14 illustre la situation chez le Vérificateur général quant aux programmes d'accès à l'égalité.

Tableau 14 État de la situation – Programmes d'accès à l'égalité (en pourcentage)

	Objectif gouvernemental	Résultats		
	2015-2016	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Représentativité¹				
Communautés culturelles, anglophones et autochtones	9	6,1	5,4	5,5
Personnes handicapées	2	0,4	0,4	0,4
Taux d'embauche²				
Communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées	25	6,8	5,1	4,3

1. Seuls les employés permanents et temporaires ont été considérés dans le calcul.

2. Le personnel occasionnel, les étudiants et les stagiaires ont été inclus dans le calcul, soit 24 embauches additionnelles.

Au 31 mars 2016, la représentation féminine chez le Vérificateur général était de 66 %, soit le même pourcentage que l'année précédente. En fait, des 24 personnes qui ont été embauchées au cours de 2015-2016, 16 étaient des femmes ; quant aux 19 personnes qui sont parties, volontairement ou non, 11 étaient des femmes. Le tableau 15 présente la répartition du personnel féminin par catégories d'emplois.

Tableau 15 Représentation féminine par catégories d'emplois au 31 mars (en pourcentage)

	Fonction publique Mars 2016 ¹	2016	2015	2014
Cadres	46	60	58	56
Professionnels	54	66	66	64
Techniciens	66	75	67	71
Personnel de bureau	84	86	89	88

1. Ce sont les données publiées sur le site Web du Secrétariat du Conseil du trésor.

Ressources informationnelles

Les dépenses et les investissements relatifs aux ressources informationnelles, qui sont liés aux activités d'encadrement, à celles de continuité ainsi qu'au projet, sont énumérés dans le tableau 16.

Tableau 16 Ressources informationnelles pour l'exercice 2015-2016

	Dépenses ou investissements prévus (k\$)	Dépenses ou investissements réels (k\$)
Activités d'encadrement	85	83
Activités de continuité	1 454	1 256
Projet	80	20
Total	1 619	1 359

Les activités d'encadrement ont trait aux éléments de gestion tels que le Plan directeur des technologies de l'information (PDTI) 2015-2018 et la coordination de sa mise en œuvre. Le PDTI présente une vision stratégique de l'évolution des technologies et comporte les trois objectifs principaux suivants : la mise à niveau d'une fondation technologique performante et sécuritaire ; l'amélioration de l'outil le plus utilisé par l'organisation, soit le logiciel TeamMate ; la production au moment opportun d'une information de gestion pertinente et fiable. En cours d'année, une analyse approfondie de l'infrastructure et de la réseautique a été réalisée en collaboration avec une firme spécialisée, ce qui a donné lieu à l'adaptation de certains éléments du PDTI. Ainsi, des acquisitions ont été effectuées et un appel d'offres public a été lancé en vue d'en faire certaines autres.

Les activités de continuité menées à l'égard des ressources informationnelles se rapportent principalement au soutien informatique auprès des employés, aux travaux d'entretien des systèmes ainsi qu'au renouvellement des licences et à la mise à jour des logiciels. Ces activités comprennent aussi des acquisitions d'équipement informatique d'un montant de 228 600 dollars, lesquelles ont principalement trait à l'évolution de l'infrastructure technologique et à l'informatisation des salles de réunion.

En outre, une équipe interne d'experts en la matière a procédé à un audit sur la sécurité visant l'intégrité de l'information. Bien que cet exercice ait permis de conclure à un niveau de risque globalement acceptable chez le VGQ, certaines mesures d'atténuation des risques ont été identifiées et intégrées dans un plan d'action à mettre en œuvre dès 2016-2017 dans une optique d'amélioration continue.

Le projet, qui fait partie du PDTI, concerne la mise en place d'un nouveau système pour la planification des ressources humaines dans les missions. Le début de sa mise en œuvre a été reporté en raison de l'élargissement de sa portée. Ainsi, le projet couvrira les besoins organisationnels plutôt que seulement ceux du secteur de la vérification financière. De plus, l'information relative à la planification produite par les différents secteurs de l'organisation sera intégrée dans le projet. Les dépenses prévues étaient notamment liées à l'embauche d'une firme pour la programmation de ce système, mais les dépenses réelles se rattachent à l'inventaire des besoins établi à l'interne à la suite de la modification de sa portée.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Le Vérificateur général reconnaît l'importance d'assurer la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information. Poursuivant l'objectif de minimiser les risques à cet égard, le comité de direction a confié au comité sur la sécurité et l'accès à l'information le mandat de le conseiller en la matière. Ce dernier doit voir au respect des exigences légales, notamment celles comprises dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. De plus, il recommande au comité de direction de mettre en place des orientations et des directives en matière d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information. Il veille également à leur actualisation. D'autre part, un plan d'action est en élaboration qui tiendra compte des pistes d'amélioration relevées en 2015-2016 à la suite des travaux effectués par une spécialiste externe. L'objectif est d'améliorer de façon continue la documentation de la gestion des renseignements personnels.

Plusieurs mesures visent à assurer la protection des renseignements personnels chez le Vérificateur général. Notons, à titre d'exemple, que l'accès à nos bureaux est sécurisé, tant à Québec qu'à Montréal, et que tout visiteur doit décliner son identité et signer un registre. Pour les données confidentielles contenues dans les dossiers de vérification, outre le fait que la dépersonnalisation soit préconisée, nous appliquons des techniques de protection appropriées, comme le cryptage des ordinateurs portables et l'utilisation de contrôles d'accès. Des clauses particulières en matière de protection des renseignements personnels et de confidentialité sont également incluses dans les contrats conclus avec des fournisseurs externes. Par ailleurs, les dossiers des membres du personnel sont conservés sous clé dans les bureaux de la Direction des ressources humaines, ce qui limite leur accessibilité. En outre, une déclaration annuelle relative à l'indépendance et à la confidentialité rappelant les responsabilités à cet égard est remplie par l'ensemble des employés du Vérificateur général.

Depuis 2012-2013, tous les membres du personnel doivent suivre une formation générale obligatoire d'une demi-journée pour les sensibiliser à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels et leur expliquer les obligations à respecter. En outre, la formation liée à la protection des renseignements personnels instaurée en 2014-2015 et propre au domaine de l'audit a été donnée à 60 employés en 2015-2016. Ainsi, la quasi-totalité du personnel professionnel a suivi cette dernière formation. De même, des ateliers d'échanges en audit financier et en vérification de l'optimisation des ressources permettent de répondre aux questions et aux préoccupations du personnel pour l'application des politiques et des directives. Le programme de formation concernant la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information est intégré dans le plan de développement des ressources humaines.

Par ailleurs, le Vérificateur général est toujours soucieux d'assurer la confidentialité de ses rapports et, à cet égard, un plan d'action des mesures de renforcement de la confidentialité à mettre en place a été élaboré. Ce plan d'action porte sur les éléments suivants :

- la protection des documents à l'intérieur des bureaux du Vérificateur général ;
- les mesures de sensibilisation auprès des employés ;
- la probité du personnel ;
- la sécurité des lieux et de l'équipement ;

- l'accès à l'information ;
- les mesures de validation des dossiers à haut risque ;
- les outils de communication pour les projets de rapport.

Quant aux demandes d'accès à l'information, le Vérificateur général en a reçu 8 en 2015-2016, soit 6 de plus que l'an dernier. Le délai moyen de traitement de ces demandes a été de 24 jours. Toutes ont été traitées dans le respect des exigences légales.

Le Vérificateur général n'est pas assujéti au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Cependant, dans le but d'offrir plus de transparence aux citoyens tout en assurant la protection des renseignements personnels, des documents relatifs à des dépenses (y compris des frais) et aux contrats conclus sont disponibles sur son site Web.

États financiers audités

Le Vérificateur général est financé par des crédits parlementaires annuels. Les états financiers sont dressés de façon à respecter les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Selon les états financiers, les charges totales de l'exercice se chiffrent à 27,9 millions de dollars, soit une hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

Pour la rémunération, la hausse de 508 000 dollars (2 %) s'explique surtout par l'indexation des échelles de salaire de la fonction publique québécoise, les coûts de la progression salariale des employés et le fait que des postes vacants ont été pourvus. Notons que la rémunération représente 82 % des charges du Vérificateur général (en 2014-2015 : 82 %).

Quant aux services professionnels en vérification, la hausse de 82 000 dollars (8 %) par rapport à 2014-2015 s'explique principalement par les sommes déboursées pour l'inspection professionnelle menée tous les trois ans par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Par ailleurs, les sommes consacrées à ces services professionnels sont inférieures de 766 000 dollars à celles prévues dans le budget. Les principales raisons en sont les suivantes : d'une part, les besoins moindres de contractuels et, d'autre part, le recours moins fréquent que celui envisagé à des experts, et ce, tant pour l'audit financier que pour les VOR.

À titre informatif, l'annexe 5 fournit des renseignements relatifs aux audits des états financiers confiés à des cabinets du secteur privé ainsi qu'aux honoraires professionnels qui y sont associés.

Les charges liées aux frais de déplacement et de représentation sont en baisse de 75 000 dollars (16 %) par rapport à 2014-2015. Cette baisse s'explique en grande partie par le lieu de réalisation des missions, notamment celles effectuées dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, et celles menées dans les sociétés d'État.

Enfin, au cours de l'exercice financier 2015-2016, un bail relatif au bureau de Montréal a été transféré à la Société québécoise des infrastructures, ce qui explique que la hausse du loyer auprès de cette société est similaire à la baisse du poste Loyers, taxes et électricité.

Québec, le 23 juin 2016

Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L. a procédé à l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de son audit et l'expression de son opinion. L'auditeur indépendant peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Guylaine Leclerc, FCPA, FCA
Vérificatrice générale du Québec



Roger Langlois, CPA, CGA
Directeur de l'administration

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Vérificateur général du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations

Conformément au mandat confié et sur la base des éléments probants obtenus lors de la réalisation de nos travaux d'audit sur les états financiers, à notre avis, dans tous les aspects significatifs, le Vérificateur général du Québec s'est conformé aux lois, aux règlements, aux directives ainsi qu'aux règles en vigueur ayant une incidence financière sur les états financiers.

*Saberge Lafleur Boivin S.E.N.C.R.L.*¹

Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 23 juin 2016

1. CPA auditeur, CA permis n° A107343

Résultats et excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

	2016		2015
	Budget (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
Revenus (note 4)	28 854	27 952	27 320
Charges			
Rémunération	22 600	22 821	22 313
Services professionnels en vérification	1 813	1 047	965
Services de vérification financière	524	591	550
Services administratifs	740	548	546
Droits d'auteur et licences	675	624	580
Frais de déplacement et représentation	469	388	463
Télécommunications	133	120	121
Services d'impression et de publication	240	203	182
Loyers, taxes et électricité	862	826	948
Loyer auprès de la Société québécoise des infrastructures	340	340	205
Fournitures	106	114	91
Amortissement des immobilisations corporelles	320	286	305
Entretien	32	23	29
	28 854	27 931	27 298
Excédent de l'exercice	-	21	22
Excédent cumulé au début de l'exercice		819	797
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		840	819

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Situation financière au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

	2016	2015
Actifs financiers		
Droits de trésorerie	979	1 994
Créances	17	44
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 5)	8 188	7 973
	9 184	10 011
Passifs		
Charges à payer et frais courus (note 6)	4 122	4 355
Crédits reportés (note 7)	–	600
Provision pour congés de maladie (note 8)	5 272	5 259
	9 394	10 214
Dettes nettes	(210)	(203)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	840	819
Charges payées d'avance	210	203
	1 050	1 022
Excédent cumulé (note 10)	840	819
Obligations contractuelles (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec



Guylaine Leclerc, FCPA, FCA
Vérificatrice générale du Québec



Roger Langlois, CPA, CGA
Directeur de l'administration

Variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

	2016		2015
	Budget (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
Excédent de l'exercice	-	21	22
Variation due aux immobilisations :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(355)	(307)	(327)
Amortissement des immobilisations corporelles	320	286	305
	(35)	(21)	(22)
Acquisitions de charges payées d'avance	-	(7)	(203)
Variation de la dette nette	(35)	(7)	(203)
Dette nette au début de l'exercice		(203)	-
Dette nette à la fin de l'exercice		(210)	(203)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	21	22
Élément sans incidence sur les droits de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	286	305
Variation des actifs et des passifs financiers liés au fonctionnement :		
Créances	27	(32)
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu	(215)	(647)
Charges à payer et frais courus	(273)	29
Crédits reportés	(600)	5
Provision pour congés de maladie	13	667
Charges payées d'avance	(7)	(203)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(748)	146
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(267)	(262)
Diminution des droits de trésorerie	(1 015)	(116)
Droits de trésorerie au début de l'exercice	1 994	2 110
Droits de trésorerie à la fin de l'exercice	979	1 994

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2016

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève.

Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujéti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Vérificateur général du Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des jugements importants. Ces derniers ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les droits de trésorerie et les créances sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus, à l'exception des avantages sociaux à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes complémentaires

31 mars 2016

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice soit dans l'exercice au cours duquel surviennent les opérations ou les faits leur donnant lieu. Ainsi, les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si ces crédits sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition de passif. Dans ces cas, ils sont comptabilisés aux revenus au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont réglées.

Actifs

Droits de trésorerie

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du fonds général du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de trésorerie représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du fonds général du fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Passifs

Crédits reportés

Certains crédits parlementaires inutilisés peuvent être reportés uniquement à l'exercice subséquent. Ce report doit être autorisé au préalable par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables établies par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Notes complémentaires

31 mars 2016

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et il n'est pas comptabilisé aux résultats de l'exercice.

Gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Notes complémentaires

31 mars 2016

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3. Budget

Le budget détaillé, préparé par la direction du Vérificateur général du Québec et approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale, n'est présenté que pour fins de comparaison.

4. Revenus

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou futurs.

	2016	2015
Crédits parlementaires		
Initiaux	28 289	27 948
Réalloués de l'exercice antérieur	600	595
Gel des crédits	–	(623)
D'exercices futurs	215	648
	29 104	28 568
Périmés	(1 152)	(648)
Reportés à l'exercice subséquent	–	(600)
	27 952	27 320

5. À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu

	2016	2015
Traitements et avantages sociaux	2 916	2 714
Congés de maladie	5 272	5 259
	8 188	7 973

6. Charges à payer et frais courus

	2016	2015
Fournisseurs et autres	727	732
Traitements	924	1 302
Avantages sociaux	93	126
Provision pour vacances	2 378	2 195
	4 122	4 355

Notes complémentaires

31 mars 2016

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

7. Crédits reportés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, le Vérificateur général du Québec n'a pas reporté de crédits (2015 : 600 000 dollars).

	2016	2015
Solde au début	600	595
Crédits reportables	856	846
Crédits périmés par le Vérificateur général du Québec	(856)	(246)
Virement aux revenus de l'exercice	(600)	(595)
Solde à la fin	–	600

8. Provision pour congés de maladie

Le Vérificateur général du Québec applique le programme d'accumulation de congés de maladie tel que prévu par les conditions de travail des employés non syndiqués du gouvernement, ce qui donne lieu à des obligations à long terme.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement d'une journée par mois (douze jours par année). Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi, décès).

Le personnel d'encadrement n'accumule pas de journées de maladie. Toutefois, il conserve les banques qu'il a accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à sa retraite, cessation d'emploi ou décès.

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée à 50 % en un seul versement et sujet à un maximum global de soixante-six jours.

À la retraite, les individus peuvent, outre la condition ci-haut mentionnée, utiliser un jour à la fois, en congé de préretraite, leurs journées de maladie accumulées jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Notes complémentaires

31 mars 2016

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

8. Provision pour congés de maladie (suite)

Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

Ce programme a été modifié en fonction de l'entente de principe globale intervenue au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable en fin d'exercice. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

	2016	2015
Solde au début	5 259	4 592
Charges de l'exercice	453	1 018
Prestations versées au cours de l'exercice	(440)	(351)
Solde à la fin	5 272	5 259

Évaluation

Le programme d'accumulation de congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2016	2015
Taux d'indexation	2,5 % à 3 %	2,5 % à 3 %
Taux d'actualisation	0,89 % à 3,38 %	1,18 % à 3,08 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	17 ans	18 ans

Notes complémentaires

31 mars 2016

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

9. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et logiciels	Développement informatique	Total
Coût des immobilisations					
Solde d'ouverture	1 409	1 043	1 480	257	4 189
Acquisitions	56	22	229	–	307
Radiations	–	(9)	(124)	–	(133)
Solde de clôture	1 465	1 056	1 585	257	4 363
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture	1 306	867	1 096	101	3 370
Amortissement de l'exercice	27	50	185	24	286
Incidence des radiations	–	(9)	(124)	–	(133)
Solde de clôture	1 333	908	1 157	125	3 523
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	132	148	428	132	840
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	103	176	384	156	819

	2016	2015
Budget initial d'immobilisations corporelles	355	355
Acquisitions de l'exercice	(307)	(327)
Crédits parlementaires périmés	(48)	(28)
	–	–

Des acquisitions d'immobilisations corporelles sont incluses dans les charges à payer et frais courus pour 266 000 dollars (2015 : 226 000 dollars).

10. Excédent cumulé

L'excédent cumulé est investi en immobilisations corporelles.

Notes complémentaires

31 mars 2016

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

11. Obligations contractuelles

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation pour un montant de 5 333 000 dollars (2015 : 6 081 000 dollars) expirant de décembre 2017 à juillet 2022. Les engagements s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2017	858
2018	856
2019	846
2020	834
2021-2023	1 939
	5 333

De plus, le Vérificateur général du Québec a signé des contrats de services professionnels pour 838 000 dollars (2015 : 876 000 dollars) comportant une clause de résiliation unilatérale.

12. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), incluant le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle comptable commun, n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Notes complémentaires

31 mars 2016

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit associé aux droits de trésorerie et aux créances est réduit puisque ces sommes sont à recevoir d'entités gouvernementales. Aux 31 mars 2016 et 2015, toutes les créances étaient recevables dans les 30 jours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Vérificateur général du Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Vérificateur général du Québec établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des droits de trésorerie nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers.

	2016	2015
Charges à payer et frais courus		
Moins de 90 jours	917	1 472
90 jours à 365 jours	3 112	2 757
	4 029	4 229

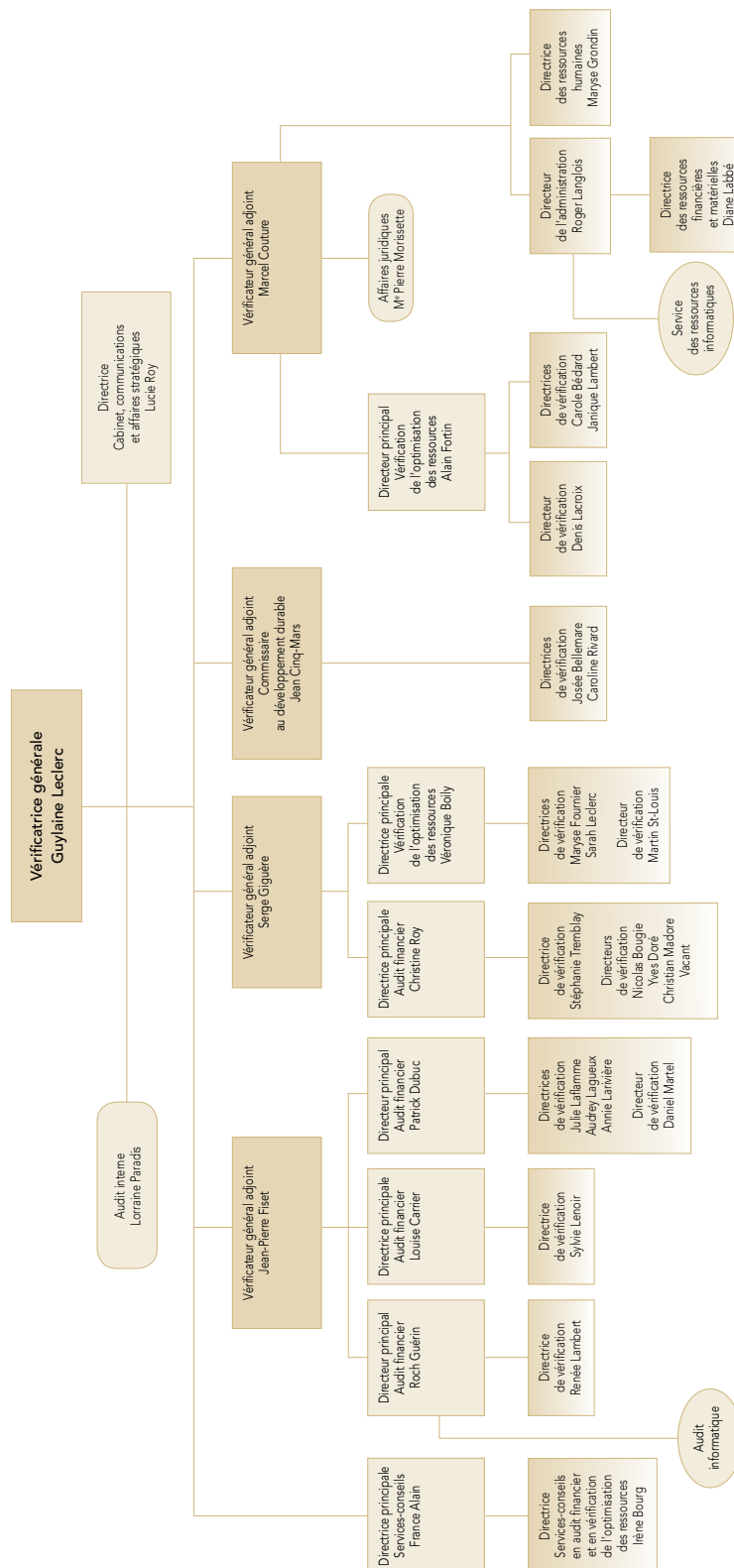
Annexes et sigles

- Annexe 1** Organigramme au 31 mars 2016
- Annexe 2** Rapports portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique selon le secteur
- Annexe 3** Information concernant d'autres vérificateurs législatifs selon leur rapport annuel 2014-2015
- Annexe 4** Tableau synoptique du *Plan stratégique 2016-2019*
- Annexe 5** Audits des états financiers confiés à des cabinets du secteur privé et honoraires professionnels

Sigles

CAP	Commission de l'administration publique	VGQ	Vérificateur général du Québec
PDTI	Plan directeur des technologies de l'information	VOR	Vérification de l'optimisation des ressources

Annexe 1 Organigramme au 31 mars 2016



Annexe 2 Rapports portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique selon le secteur¹

	Santé et services sociaux	Éducation	Infrastructures	Ressources naturelles	Finances publiques	Mesure de la performance	Autre
Rapports déposés à l'Assemblée nationale durant l'année 2015-2016							
Vérification de l'optimisation des ressources (vérifications courantes)							
1 Barrages : application de la loi à l'égard de la sécurité et exploitation			s.o. ²				
2 Équipements médicaux	√						
3 Groupes de médecine de famille et cliniques-réseau	√						
4 La Financière agricole du Québec : mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance						s.o. ²	
5 Lésions professionnelles : indemnisation et réadaptation des travailleurs							√
6 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : contrats présentant des situations à risque							√
7 Parcs nationaux et Société des établissements de plein air du Québec				s.o. ²			
8 Promotion d'une saine alimentation comme mesure de prévention en santé	s.o. ²						
9 Rémunération des cadres du réseau de l'Université du Québec : respect du cadre législatif ³		√					
10 Rémunération des médecins : administration et contrôle ⁴	√						
11 Rémunération des médecins : conception et suivi des ententes	√						

1. Comme nous voulions lister tous les rapports déposés en 2015-2016 (par souci de cohérence par rapport au tableau 7), nous avons inclus une colonne Autre, certains rapports ne concernant pas un enjeu dit majeur.
2. Nous avons considéré ce rapport dans le *Rapport annuel de gestion* pour 2014-2015, la majorité des travaux ayant été accomplis avant le 31 mars 2015. Nous l'avons donc exclu du calcul de l'indicateur pour 2015-2016.
3. Cette intervention est présentée dans le rapport portant sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes de 2015-2016.
4. Cette vérification traite également de la mesure de la performance. Toutefois, aux fins de la reddition de comptes relative aux travaux portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique, un rapport ne peut être pris en compte qu'une fois.

	Santé et services sociaux	Éducation	Infrastructures	Ressources naturelles	Finances publiques	Mesure de la performance	Autre
Rapports déposés à l'Assemblée nationale durant l'année 2015-2016 (suite)							
12 Réseau routier : inspection et planification de l'entretien des structures			√				
13 Société des loteries du Québec : acquisition de biens et de services							√
14 Université du Québec à Trois-Rivières : gouvernance et gestion des projets immobiliers		√					
15 Valorisation des actifs de la centrale nucléaire de Gentilly-2							√
Vérification particulière Contrats en technologies de l'information							√
Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources Fonds vert : gestion et aide financière							√
Vérification de l'information financière et autres travaux connexes⁵					√		
Travaux en cours au 31 mars 2016 portant sur des enjeux majeurs							
Vérification de l'optimisation des ressources (vérifications courantes)							
Conservation et mise en valeur de la faune ⁶				√			
Frais facturés en clinique pour les services médicaux ⁷	√						
Investissement Québec : information sur la rentabilité financière et la performance économique ⁶						√	
Société de l'assurance automobile du Québec : mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance ⁷						√	
Société des alcools du Québec : achat et vente de boissons alcooliques et performance ⁷						√	
Nombre de rapports par secteur	5	2	1	1	1	3	
Total des rapports traitant d'enjeux majeurs de l'administration publique				13			

5. Ce rapport inclut un chapitre sur le rapport mensuel des opérations financières.

6. Cette mission était en cours au 31 mars 2016. La publication du rapport a eu lieu en juin 2016.

7. Cette mission était en cours au 31 mars 2016. La publication du rapport a eu lieu en mai 2016.

Annexe 3 Information concernant d'autres vérificateurs législatifs selon leur rapport annuel 2014-2015¹

	Bureau du vérificateur général du Canada	Bureau du vérificateur général de l'Alberta	Bureau du vérificateur général de la Colombie-Britannique	Bureau du vérificateur général du Manitoba	Bureau du vérificateur général de l'Ontario	Australian National Audit Office	Vérificateur général du Québec	
							2014-2015	2015-2016
Charges totales (M\$)	93,6	27,0	15,8	6,6	16,2	74,9	27,3	27,9
Masse salariale vs charges totales (%)	78	72	72	74	69	55	82	82
Charges pour la vérification financière vs charges totales (%)	40	72	n.d.	49 ²	30	61	64 ³	64 ³
Équivalents temps complet ou employés	547	146	108	55	98	350	243	249
Taux de roulement du personnel (%)	n.d.	15	16	n.d.	n.d.	13	11	7

1. Les rapports annuels des autres vérificateurs législatifs ne contiennent pas toujours l'information que nous présentons pour le Québec, d'où les données absentes pour certains éléments.

2. Ce pourcentage a été établi en fonction des heures, contrairement aux autres données qui ont été calculées en fonction des dépenses.

3. Le pourcentage pour les charges liées aux activités de vérification financière inclut celles relatives aux activités de soutien, lesquelles sont réparties en fonction du nombre d'heures totales de vérification pour chacun des secteurs d'activité (vérification financière et VOR).

Annexe 4 Tableau synoptique du *Plan stratégique 2016-2019*

Notre mission

- Contribuer par nos audits et nos autres travaux à une meilleure gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Notre vision

- Le Vérificateur général du Québec, une institution au service de l'Assemblée nationale; une référence et une équipe reconnue pour la qualité et l'utilité de ses travaux.

Nos valeurs

- L'indépendance, l'objectivité et l'intégrité : nos assises.
- Le respect et la rigueur : notre engagement.
- Le professionnalisme et l'esprit d'équipe : notre force.

Enjeux et orientations	Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs	Cibles
1 Des interventions alignées sur les besoins des parlementaires et ayant une valeur ajoutée pour les citoyennes et citoyens du Québec Agir pour un maximum d'impact	Champ d'intervention	1.1 Augmenter le nombre de missions d'audit financier dans le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux	1.1.1 Nombre de missions d'audit financier réalisées	5 en 2016-2017 6 en 2017-2018 6 en 2018-2019
		1.2 Réaliser des missions d'audit de performance qui portent sur les services directs à la population	1.2.1 Nombre de missions d'audit de performance réalisées	Chaque année, 25 % des missions, dont : > 1 dans les sociétés d'État > 1 dans les établissements du réseau de l'éducation ou de celui de la santé et des services sociaux
		1.3 Réaliser des missions d'audit de performance qui contribuent à améliorer la gestion administrative concernant plusieurs ministères et organismes	1.3.1 Nombre de missions d'audit de performance réalisées	1 par année à compter de 2017-2018
		1.4 Réaliser des missions d'audit de performance en technologies de l'information	1.4.1 Nombre de missions d'audit de performance réalisées	1 par année à compter de 2017-2018
		1.5 Intégrer la dimension du développement durable dans les missions d'audit de performance	1.5.1 Proportion des missions d'audit de performance réalisées dans lesquelles le commissaire au développement durable formule ses constats	Chaque année à compter de 2017-2018, 25 % des missions
		1.6 Mener les travaux nécessaires à la formulation de l'opinion sur la plausibilité des prévisions incluses dans le rapport préélectoral dans le respect du plan de travail établi	1.6.1 Pourcentage de processus sous-jacents aux prévisions budgétaires pour lesquels les travaux sont réalisés	65 % au 31 mars 2017 95 % au 31 mars 2018
	Résultats des interventions	1.7 Accroître l'application des recommandations	1.6.2 Formulation de l'opinion	Respect de la date fixée dans la loi
			1.7.1 Pourcentage des plans d'action reçus des entités à la suite d'un audit de performance qui respectent les exigences du Vérificateur général	70 % en 2016-2017 80 % en 2017-2018 90 % en 2018-2019
		1.8 Maintenir la satisfaction des parlementaires à l'égard des travaux du Vérificateur général	1.7.2 Pourcentage des recommandations qui sont appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants en audit financier et en audit de performance	65 % en 2016-2017 70 % en 2017-2018 75 % en 2018-2019
			1.8.1 Satisfaction exprimée par les membres de commissions parlementaires sondés	Chaque année, les membres sondés se déclarent satisfaits
			1.8.2 Nombre de rencontres avec les membres de la Commission de l'administration publique (autres que celles liées aux rapports du Vérificateur général)	2 par année

Enjeux et orientations	Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs	Cibles
	Communication des résultats	1.9 Accroître l'accessibilité aux résultats des travaux du Vérificateur général	1.9.1 Recours à des outils de communication actualisés	D'ici le 31 mars 2017 : > présence du Vérificateur général dans des médias sociaux > refonte du site Web
			1.9.2 Achalandage du site Web	Augmentation de 20 % de l'achalandage en 2018-2019 par rapport à la période de référence
2 Des pratiques performantes faisant appel à l'innovation Allier efficience et qualité	Optimisation des méthodes de travail	2.1 Intégrer les meilleures pratiques dans les processus, les méthodes et les outils	2.1.1 Nombre de processus, de méthodes et d'outils faisant l'objet d'un étalonnage et mise en œuvre d'un plan d'amélioration afférent	2 par année
		2.2 Utiliser les outils technologiques et adapter les méthodes de travail afin de favoriser un environnement de travail sans papier	2.2.1 Quantité de papier consommé	Réduction par rapport à l'année 2015-2016 > de 5 % en 2016-2017 > de 10 % en 2017-2018 > de 15 % en 2018-2019
	Information de gestion	2.3 Optimiser la gestion des ressources et des missions par une meilleure intégration de l'information de gestion	2.3.1 Mise en place d'un système intégré de planification et de suivi des ressources	2017-2018
			2.3.2 Degré de respect à l'égard de la planification des ressources et des missions	> Audit financier : 80 % des missions respectant le nombre d'heures planifié > Audit de performance : 80 % des missions respectant les échéances relatives aux principales étapes
	Qualité des travaux	2.4 Maintenir la qualité des travaux du Vérificateur général	2.4.1 Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de certification	100 %
	3 Des employés en nombre suffisant, qui forment une équipe mobilisée, compétente et détenant une expertise de pointe Se distinguer par notre expertise	Adéquation de l'effectif aux besoins organisationnels	3.1 Favoriser l'attraction, la fidélisation et la mobilité interne du personnel afin d'avoir des ressources qualifiées suffisantes pour répondre aux besoins en temps opportun	3.1.1 Taux de maintien en poste
3.1.2 Proportion des postes pourvus en audit financier et en audit de performance				Moyenne annuelle de 95 %
3.1.3 Mise en place d'un processus optimisé d'affectation du personnel				2017-2018
		3.2 Soutenir le développement continu de l'expertise du personnel	3.2.1 Nombre moyen de jours de formation par employé	7 jours
			3.2.2 Implantation de parcours d'apprentissage pour le personnel en audit	2017-2018
Mobilisation du personnel		3.3 Maintenir un niveau de mobilisation du personnel élevé	3.3.1 Obtention d'une certification reconnue	D'ici le 31 mars 2019

Annexe 5 Audits des états financiers confiés à des cabinets du secteur privé et honoraires professionnels (en dollars)¹

Honoraires professionnels assumés par :					
	Nombre d'interventions	Le Vérificateur général		Les entités	
		2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015
1 Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	34 500	34 500		
2 Centre de la francophonie des Amériques	1	12 257	11 900		
3 Centre de recherche industrielle du Québec	1	26 300	25 500		
4 Commission de la construction du Québec	13			261 000	249 900
5 Commission de la santé et de la sécurité du travail ²	1			219 000	219 000
6 et Fonds de la santé et de la sécurité du travail	1				
7 Commission des lésions professionnelles ³					
■ Exercice clos le 31 mars 2015	1			17 100	15 000
■ Exercice de 9 mois clos le 31 déc. 2015	1			18 500	
8 Commission des normes du travail ²					
■ Exercice clos le 31 mars 2015	1			19 950	15 600
■ Exercice de 9 mois clos le 31 déc. 2015	1			15 000	
9 Commission des relations du travail ³					
■ Exercice clos le 31 mars 2015	1			19 383	18 833
■ Exercice de 9 mois clos le 31 déc. 2015	1			17 000	
10 Conseil des arts et des lettres du Québec	1	20 000	19 250		
11 Corporation d'urgences-santé	1	41 000	40 000		
12 École nationale de police du Québec	1			19 000	18 500
13 École nationale des pompiers du Québec	1			17 000	17 820
14 Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	1	9 500	8 000		
15 Fonds de recherche du Québec – Santé	1	26 300	26 300		
16 Fonds de recherche du Québec – Société et culture	1	9 500	8 000		
17 Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	1			11 400	11 200
18 Cautionnements individuels des agents de voyages	1			5 200	5 100
19 Héma-Québec	1			47 500	47 500
20 Institut de la statistique du Québec	1	14 300	14 000		
21 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	1	28 750	23 500		

1. Les montants représentent le coût complet de l'audit. Par conséquent, ils diffèrent de ceux mentionnés dans les états financiers puisque des missions se réalisent sur deux années financières du Vérificateur général.
2. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, celles de la Commission des normes du travail et celles de la Commission de l'équité salariale sont regroupées; le nouvel organisme porte le nom de Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
3. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la Commission des lésions professionnelles et celles de la Commission des relations du travail sont regroupées; le nouvel organisme porte le nom de Tribunal administratif du travail.

Honoraires professionnels assumés par :					
		le Vérificateur général		les entités	
	Nombre d'interventions	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015
22 Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	1	32 000	16 000		
23 Institut national de santé publique du Québec	1	18 000	19 500		
24 Institut national des mines	1	7 500	7 800		
25 Musée d'art contemporain de Montréal	1	45 200	39 070		
26 Musée de la civilisation	1	37 500	28 500		
27 Musée national des beaux-arts du Québec	1	37 470	28 500		
28 Office des professions du Québec	1			14 500	14 500
29 Office Québec-Amériques pour la jeunesse	1	12 508	13 038		
30 Office Québec-Monde pour la jeunesse	1	13 469	14 038		
31 Régie de l'énergie	1			24 000	24 000
32 Régie du bâtiment du Québec	1			38 150	37 050
33 Régie du cinéma	1			20 210	22 740
Société de développement de la Baie James	–			n.d. ⁴	42 250
34 Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	40 000	40 000		
35 Société des établissements de plein air du Québec	1			39 500	40 800
36 Société des traversiers du Québec	1	24 900	24 325		
37 Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	35 574	40 000		
38 Société du Centre des congrès de Québec	1	17 000	17 000		
Société du Palais des congrès de Montréal	–		47 000		
39 Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1			14 700	14 000
40 Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive (SOPOR)	1			8 500	5 875
41 Société québécoise d'information juridique	1			29 000	29 000
Total	56	543 528	545 721	875 593	848 668

4. La donnée n'est pas disponible puisque les travaux relatifs à l'audit des états financiers de la Société de développement de la Baie James au 31 décembre 2015 ont été réalisés principalement après le 31 mars 2016.



Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types de vérifications réalisées par son personnel, à savoir la vérification financière, celle de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'optimisation des ressources : l'économie, l'efficacité et l'efficacé ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.

Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Cette publication
est rédigée par le



Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél.: 418 691-5900 • Téléc.: 418 644-4460

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: 514 873-4184 • Téléc.: 514 873-7665

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : <http://www.vgq.qc.ca>

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-76797-8

